

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 27 avril 2018
Adopté à la séance du Conseil départemental du 29 juin 2018**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (Départ à 11h00, pouvoir à RUSIN Isabelle)

BAZIN Arnaud

BENEDIC Fabien

BOEDEC Yannick

CAVECCHI Marie-Christine

DESSE Daniel

DOCTEUR Jeanne

EON Pierre-Edouard

HAQUIN Xavier

IVANDEKICS Emilie

LAMBERT-MOTTE Gérard

MAHENDRAN Cergya

MENAT Gilles

MENHAOURA Nessrine

MERIZIO Monique

METEZEAU Philippe

METREF Nadia

MULLER Jean-Pierre

PELISSIER Véronique

RAFAITIN Agnès

ROULEAU Philippe

RUSIN Isabelle

SABOURET Cédric

SEBBAGH Deborah

SEIMBILLE Gérard

TECHTACH Djida

TINLAND Virginie

VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

AUMAS Michel (pouvoir à MAHENDRAN Cergya)
BERTHY Michèle (pouvoir à PELISSIER Véronique)
BOISSEAU Laetitia (pouvoir à LAMBERT-MOTTE Gérard)
BORGÉON Sophie (pouvoir à SEIMBILLE Gérard)
BOUGEARD Nicolas (pouvoir à BENEDIC Fabien)
CHRISTIN Marie-Evelyne (pouvoir à METEZEAU Philippe)
COUCHOT Sylvie (pouvoir à MULLER Jean-Pierre)
JACOB Aurore (pouvoir à HAQUIN Xavier)
MAZOU-SACKO Youri (pouvoir à SEBBAGH Deborah)
PAYET Armand (pouvoir à TINLAND Virginie)
PUEYO Alexandre (pouvoir à MERIZIO Monique)
SCOLAN Muriel (pouvoir à CAVECCHI Marie-Christine)
STREHAIANO Luc (pouvoir à BAZIN Arnaud)
SUEUR Philippe (pouvoir à DESSE Daniel)

Le quorum est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	5
II.	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2018.....	5
III.	EXAMEN DES RAPPORTS	6
4 –	DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE.....	6
4-12	Programmation 2018 concernant la randonnée.	6
4-13	Programme d'actions 2018 pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les forêts départementales.....	10
6 –	TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT	12
6-04	Projet de déviation de la RD 14 sur la commune de la Chapelle-en-Vexin.	12
6-05	Projet de réaménagement du carrefour de la Patte-d'Oie d'Herblay sur les communes d'Herblay, de Montigny-lès-Cormeilles et de Pierrelaye.	14
2 -	FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - INNOVATION.....	16
2-34	Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} janvier au 31 janvier 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).....	16
2-35	Cotisation 2018 auprès de l'Assemblée des Départements de France (ADF).	16
2-36	Actualisation de certains dispositifs d'Aides Départementales aux Communes et groupements de communes (ADC).....	19
2-37	Cotisation annuelle Maximilien et attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle dans le cadre de la relance du marché relatif au profil d'acheteur Maximilien. .	38
2-38	Commune de Bessancourt - Procédure de désaffectation et déclassement du domaine public préalable à la vente d'un terrain en nature d'excédent de voirie.....	40
2-39	Commune de Bessancourt - Cession d'un terrain à bâtir.....	40
2-40	Programmation 2018 des travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux.....	41
2-41	Création/suppression d'emplois, ouverture d'emplois à d'autres cadres d'emplois et ajustement technique du contrat CIFRE.	42
3 –	ACTION SOCIALE - SANTE.....	44
3-07	Création de deux Plateformes de Diagnostic Autisme de Proximité (PDAP) en Val d'Oise.	44
0 –	VŒU.....	46
0-22	Vœu proposé par la Présidente concernant la remise en cause de la décentralisation par le Gouvernement.....	46

Début de la séance à 10 heures 05.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie de votre présence. Avant de débiter la séance, je voulais un sourire. Je voulais que nous accueillions la jeune maman d'un petit garçon d'il y a à peine 15 jours et qui est avec nous ce matin. Je voulais profiter de l'occasion et je voulais que vous me permettiez de profiter de la présence d'Emilie aujourd'hui, qui est une très jeune mère de famille, pour saluer toutes les jeunes élues, et dans notre Conseil, nous en avons, qui ont vécu la même chose, qui travaillent, qui siègent et qui sont sur le terrain. Je voulais les remercier et les saluer. Nous avons rarement l'occasion de le faire. Au quotidien, ce n'est jamais évident, mais elles sont toujours engagées. Je voulais les remercier en votre nom, à toutes et à tous.

Applaudissements

Je vais à présent ouvrir la séance.

Je vais laisser la parole à Véronique PELISSIER qui va faire l'appel, Muriel SCOLAN n'étant pas là.

Madame PELISSIER procède à l'appel.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je voudrais demander d'approuver l'ordre du jour. S'agissant de celui-ci, nous allons examiner le rapport des Commissions selon l'ordre suivant : la 4^{ème} Commission, la 6^{ème} Commission, la 2^{ème} Commission et la 3^{ème} Commission. Nous n'avons pas de rapport dans la 1^{ère} et la 5^{ème} Commission.

Il y a eu une modification sur le rapport n° 2-36. Monsieur Gérard SEIMBILLE nous en dira un mot plus précis.

Adoption à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2018

Tout le monde a-t-il bien lu le compte rendu de la séance du 30 mars ? Pas de modifications ? Nous pouvons considérer qu'il est approuvé.

Adoption à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous passons à l'examen des rapports avec la programmation 2018 qui concerne la randonnée. La randonnée et notre territoire sont une grande histoire. Sur notre jeune Val d'Oise, 50 ans à se promener à travers le Département est assez passionnant. Cela évolue au fil du temps. Daniel va nous en parler avec une programmation 2018 particulière. Je te laisse la parole.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-12 Programmation 2018 concernant la randonnée.

Monsieur DESSE

Merci, Madame la Présidente. Le Conseil départemental du Val d'Oise s'est engagé pour une nouvelle politique départementale en faveur de la randonnée et des sports de nature à l'horizon 2020. En Val d'Oise, la randonnée et l'itinérance sont des supports d'attractivité touristique, puisque le Département jouit d'un fort maillage de chemins de randonnée. 2 365 km inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, ce que nous appelons le PDIPR, qui vient d'être mis à jour, avec l'agrément de toutes les communes concernées. La stratégie touristique du Val d'Oise 2017-2022 fixe la randonnée et l'itinérance pédestre et cyclotourisme comme grande thématique au sein de quatre archipels d'attractivité touristique de territoire, le territoire du "Vexin", le territoire "Rives de Seine - Forêt de Montmorency", "Roissy – Carnelle" et la "Vallée de l'Oise".

Le présent rapport a pour objet de préciser l'action du Conseil départemental en matière de randonnée pour 2018 sur deux axes : la valorisation du sentier des lisières de la forêt de Montmorency et le soutien du Département à la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) du Val d'Oise. Pour le premier sujet, le sentier des lisières de la forêt de Montmorency, et je vous invite à consulter le petit recueil établi qui est remarquable, le Département est maître d'ouvrage depuis 2006 du projet. Itinéraire de 27 km autour de la forêt domaniale de Montmorency gérés par l'Office National des Forêts (ONF). Les premières années, le Département s'était engagé à réaliser les travaux de remise en état d'installation de l'immobilier et de la signalétique. L'année 2017 a été consacrée à la réédition de la brochure de découverte en partenariat avec l'ONF, et en 2018, il est proposé de continuer l'entretien des tronçons de santé, en partenariat avec l'ONF, de renouveler les aménagements, d'éditer une carte dépliant touristique, et enfin, de promouvoir les itinéraires sûrs dans l'application "MyBalade".

Pour accomplir cette mission, nous avons un partenariat technique avec la Fédération Française de Randonnée. Depuis 2017, le Département et la FFRP du Val d'Oise ont formalisé leur partenariat à travers une convention cadre pluriannuelle de cinq ans. Chaque année, un programme d'action est défini dans la convention. Cette année, outre les actions fédérales, développement des nouvelles pratiques, balisage des petits sentiers, veille, les missions d'assistance se concentrent autour d'événements, notamment les 50 ans du Département, les fêtes de sports et de nature, la politique "Sortie nature". Nous reparlerons de sentier nature au niveau des ENS. 130 sorties nature ont été organisées. Nous aurons également le suivi de la révision du PDIPR qui s'achèvera au cours de l'année 2018.

En contrepartie, pour la Fédération Française de Randonnée Pédestre, nous attribuons une subvention de 24 650 €.

Madame CAVECCHI

Merci. Nous avons beaucoup de bénévoles sur cette association. Avez-vous des questions ? Tout le monde se promène le week-end ?

Monsieur SABOURET

Mon interrogation est la suivante : j'ai lu dans le journal qu'un projet était porté par une association de développer l'idée de marche en milieu urbain. Dans le Val d'Oise, nous sommes dans un environnement mi-urbain mi-rural une terre de transition. Cette association souhaite permettre, dans le périmètre du Grand Paris, d'encourager la marche. N'aurions-nous pas intérêt à nous coordonner ? Le Grand Paris a des frontières très artificielles. Le vrai territoire du Grand Paris, c'est l'Ile-de-France. Lorsque nous marchons, nous ne nous arrêtons pas aux frontières administratives. Avons-nous des contacts avec nos voisins en matière de politique d'encouragement de la randonnée ? Lorsque nous pensons à marcher, nous pensons davantage à marcher en forêt ou en campagne. Mais la marche en milieu urbain est indispensable. Voilà mon interrogation sur ce dossier.

Madame CAVECCHI

C'est une bonne idée, me semble-t-il. Avec nos voisins départementaux, nous avons naturellement des contacts. Monsieur GIRARD se rapprochera de Monsieur Daniel DESSE pour avoir une réponse plus technique. Avec l'Oise de l'autre côté, naturellement, et à travers les PNR, nous avons en commun beaucoup de territoires du Val d'Oise. Du côté des Yvelines, cela fonctionne aussi. Entre communes, au niveau des agglomérations, cela devrait pouvoir se coordonner de la meilleure façon possible. Je vais redonner la parole à Daniel.

Monsieur DESSE

Au niveau du territoire du Val d'Oise, c'était l'objectif du PDIPR. Lorsqu'une intercommunalité ou une commune définissent des chemins de randonnée, elles ne doivent pas s'arrêter à la limite administrative de la collectivité. La cohérence au niveau du Val d'Oise, c'est ce plan de PDIPR établi par la division "Environnement", qui recense toutes les sollicitations des collectivités valdoisiennes qui nous parviennent, pour créer un ensemble cohérent. C'est l'objectif que nous allons réaliser dans les prochains mois, par l'établissement d'un Comité de pilotage sur l'ensemble des sports de nature. Avec les autres Départements, cela ne concernera pas simplement la randonnée pédestre, cela prendra en compte tous les sports de nature, pour faire un plan de cohérence entre zones de pratiques sportives, l'escalade par exemple, et nous prendrons aussi les sports tel le kayak ou autres. Ce projet est plus vaste que la randonnée. Nous souhaitons faire un schéma de cohérence sur l'ensemble du territoire Val d'Oise et limitrophe Val d'Oise.

Madame CAVECCHI

Ce qui n'est pas si aisé. Nous avons rencontré avec Monsieur Daniel DESSE les responsables de l'ONF qui nous expliquaient que, notamment à travers ces sports de nature, ils rencontrent des difficultés, non pas pour l'exploitation, mais pour la mise en sécurité, avec des sportifs, entre guillemets, qui foncent, même la nuit, et organisent des épreuves la nuit. Cela pose des problèmes au niveau environnemental pour la nature, les animaux qui s'approprient la nuit pour vivre et se nourrir. Tout cela est difficile à réglementer, même si des panneaux d'interdiction sont installés. Ils exigent de demander des autorisations pour l'organisation, mais tout cela n'est pas gagné.

Monsieur SABOURET

Merci à Daniel DESSE des explications qui ont été apportées. Je souhaite mettre l'accent sur la question de l'organisation de la marche en milieu urbain ou semi-urbain. Je veux préciser ma pensée de tout à l'heure. Je suis sur un territoire urbain, mais qui, en réalité, est en lisière, ville-campagne. Nous avons un certain nombre de personnes qui pratiquent de la marche sportive, de la marche rapide, recommandée sur le plan de l'entretien physique. Ce sont souvent des jeunes retraités qui font partie de ces associations, et ce sont parfois des groupes qui s'organisent par eux-mêmes pour suivre des cheminements. Nous avons malheureusement des coupures, un peu comme le problème des pistes cyclables. Pour aller d'un espace urbain à un autre, lorsque nous avons une urbanisation continue, cela ne pose pas de problème, mais lorsqu'il y a des discontinuités, il y en a souvent, nous n'avons pas de cheminements possibles. Je vais prendre un exemple, sur une logique interdépartementale, entre Gonesse et Aulnay-sous-Bois. Il est impossible d'aller à pied, de manière à peu près directe, entre Gonesse et Aulnay-sous-Bois. Sauf à vouloir se faire renverser sur les voiries routières à grand gabarit, mais à l'intérieur du Val d'Oise, pour aller de Villiers-le-Bel à Bouqueval, il est impossible d'y aller à pied, ou il faut passer par Ecouen. Nous avons un grand travail à réaliser pour encourager la marche à pied, autrement que sur les routes départementales ou en traversant les autoroutes. Si nous voulons permettre de développer, pas seulement la randonnée en forêt, il y a un vrai sujet et des vrais aménagements, qui ne sont pas forcément coûteux, mais qui nécessitent parfois des accords avec les agriculteurs, propriétaires et exploitants des terrains, un certain nombre d'actions. Cela développerait aussi le cadre de vie en milieu urbain, semi-dense.

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'une piste intéressante que nous pouvons travailler avec les communes et les intercommunalités.

Monsieur BAZIN

Je voulais attirer l'attention de l'Assemblée sur la modicité de la contribution que nous apportons au CODERANDO, même si je n'ignore pas qu'un certain nombre de fonctions exercées auparavant par le CODERANDO sont reprises en interne. C'est une manière de valoriser notre formidable patrimoine départemental, avec un engagement des bénévoles, des associatifs très remarquables. Il s'agit d'un beau modèle. Je voulais attirer l'attention sur la modicité de notre contribution pour le retour que nous en avons, si c'était toujours le cas, cela serait parfait. Je souhaite rappeler aussi l'importance du dialogue avec l'ONF. Nous sommes sur un sujet un peu frontière entre la question des espaces naturels et celle de l'usage qu'en font les populations, le rôle social des forêts en particulier, notamment dans le cadre de la randonnée. Nous avons obtenu un certain nombre de choses de la part de l'ONF depuis quelques années, après des mobilisations très fortes de la part des usagers de nos espaces naturels et en particulier des forêts. Nous devons maintenir cette pression sur l'ONF pour continuer à avoir les améliorations que nous avons obtenues.

Madame CAVECCHI

Je les ai rencontrés avec Daniel DESSE cette semaine. Ils ont modifié complètement leur manière de travailler. Ils nous ont confirmé qu'ils n'allaient plus travailler par des coupes blanches, comme il le faisait auparavant. Ils ont des personnels qui ont changé, ce qui est plus facile. Ils travaillent par point dans la forêt. Ils prennent en charge l'abattage des arbres dès le départ. Auparavant, ils passaient un contrat avec un bûcheron, qui désignait les arbres, faisait affaire avec les entreprises et coupait lui-même des arbres, jusqu'au moment où il les emmenait pour qu'ils soient transformés. Aujourd'hui, l'ONF prend en charge l'abattage des arbres du début jusqu'à la fin. Ils ont maintenant un suivi et ils ont leur mot à dire sur le sujet. Cela va dans le bon sens de ce que nous souhaitons, du travail qui a été réalisé, et dans le sens de la mobilisation de la population. Dans certains lieux de la forêt de Montmorency, cela a été assez catastrophique. L'ONF en a tenu compte. Il faut continuer à être attentif, mais leur démarche n'est plus la même. Avez-vous d'autres remarques ? Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je redonne la parole à Monsieur Daniel DESSE pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les forêts départementales, avec l'ouverture au public.

4-13 Programme d'actions 2018 pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les forêts départementales.

Monsieur DESSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale un programme de travaux et d'actions réalisés sur l'année 2018, dans les forêts et les Espaces Naturels Sensibles (ENS) gérés par le Conseil départemental.

Nous avons en espaces naturels sensibles départementaux, 22 sites que nous gérons en totalité. Ils représentent 1 800 ha. Nous ne sommes pas propriétaires de ces 1 800 ha. Nous sommes propriétaires d'environ 200 ha et 350 ha sont sous notre contrôle au point de vue exploitation. La moitié de ces 350 ha est de propriété départementale, ce sont les acquisitions foncières que nous faisons régulièrement au sein de cette Assemblée. 50 % de ces 350 ha sont des propriétés privées et nous gérons l'exploitation et la maintenance de ces espaces par convention avec les propriétaires.

Par ailleurs, il existe en Val d'Oise quatre forêts départementales, la forêt de Morval, sur la commune de Guiry-en-Vexin, la forêt de l'Hautil sur la commune de Boisemont, l'île des Aubains à Bruyères-sur-Oise et le bois de la Tour du Lay, sur la commune de Ronquerolles.

Pour l'entretien de ces ENS et ces forêts, nous avons, en 2017, engagé pour les ENS 438 418,97 €, et pour les forêts 265 143,05 €, pour réaliser des actions d'aménagement, comme l'aménagement d'un ponton de pêche à destination des personnes à mobilité réduite sur les berges de l'étang de Vallière à Santeuil. Cet équipement sera inauguré lundi après-midi, avec une accessibilité au ponton de pêche PMR. La finalisation des travaux d'aménagement sur le site géologique d'Auvers-sur-Oise sera inauguré le 4 juillet prochain. A noter aussi la finalisation du plan de gestion du site géologique de la Guépelle. Un autre document a été édité par le Département, un document remarquable. Je pense qu'il a été distribué sur les tables. Le site de la Guépelle que nous avons eu l'occasion de visiter en 4^{ème} Commission est un site remarquable sur le territoire de la commune de Saint-Witz.

L'attractivité des espaces naturels sensibles et des forêts départementales fait que nous avons pu comptabiliser dans nos forêts départementales en 2017, 75 000 visiteurs. Sur les ENS, la division "Environnement et Développement durable" a organisé 130 sorties nature qui ont été fréquentées par 1 700 personnes. A chaque sortie nature, plus de 100 personnes participent. Ce succès est non contestable.

Au niveau du budget 2018, nous avons une reconduction du budget pour les ENS à hauteur de 432 200 €, pour poursuivre l'aménagement du site de la Guépelle, l'étude d'aménagement de l'étang des Aulnes sur le marais de Boissy-Montgeroult, la conception de lignes de mobilier pour aménager ces espaces naturels sensibles, des travaux de restauration écologique des pelouses calcicoles par pâturage sur le bois de Morval et la Tour du Lay.

Au niveau des forêts départementales, le budget est en nette augmentation à 292 300 €, pour des actions de plantation et d'entretien des sentiers, toujours pour l'itinérance et la randonnée.

Pour aider le Département et les services techniques de la division "Environnement" du Département, nous avons des partenariats avec des collectivités scientifiques, afin de conduire des actions de surveillance, de réaliser des suivis scientifiques et écologiques, de concevoir des outils pédagogiques, de réaliser des animations et des journées de sensibilisation, ou de conseiller le Département dans la gestion de ses propriétés naturelles.

Il est proposé de valider le programme d'action avec le Parc Naturel Régional PNR du Vexin, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNB), l'Office Pour les Insectes et de l'Environnement (OPIE), l'Université de géologie UniLaSalle, la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), la Fédération des Chasseurs d'Ile-de-France (FICIF) et l'Association des Lépidoptéristes de France. Il s'agit de compétences particulières et pointues, c'est pour cela que nous prenons ces conventions avec ces experts en matière de biologie.

Toutes ces conventions représentent un engagement financier pour le Département de 97 059 €.

Madame CAVECCHI

Nous pouvons ajouter à ces budgets l'achat du foncier pour les ENS qui est en demande de 200 000 €. Nous sommes à une somme intéressante pour permettre à notre patrimoine environnemental de se développer et d'être préservé. Nous travaillons avec des scientifiques. Ils vont nous aider. J'ai entendu tout à l'heure que nous allons avoir un atlas qui va répertorier les papillons.

Monsieur DESSE

Nous avons déjà réalisé dans les années dernières un atlas global sur le territoire du Val d'Oise, un ouvrage remarquable, extrêmement bien détaillé et illustré. Nous nous engageons dans un atlas au niveau des insectes et nous commençons par les papillons.

Madame CAVECCHI

Je vais passer au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je change de Commission et je passe à la Commission "Transport, Infrastructures et Logement". Je vais me tourner vers Monsieur BOEDEC qui va nous expliquer en rentrant dans les détails pourquoi nos dossiers sont sortis, alors qu'ils attendaient depuis longtemps sur la déviation de la Chapelle-en-Vexin, et sur la Patte-d'Oie du carrefour d'Herblay.

6 – TRANSPORT – INFRASTRUCTURES – LOGEMENT

6-04 Projet de déviation de la RD 14 sur la commune de la Chapelle-en-Vexin.

Monsieur BOEDEC

Je vais présenter un des deux dossiers. Je laisserai le régional de l'étape parler du carrefour de la Patte d'Oie. Je vais vous parler d'un projet que nous pouvons qualifier d'ancien, pour ne pas dire vieux, la déviation de La Chapelle-en-Vexin.

Nous en sommes à la concertation publique que nous allons lancer fin mai. Ce projet a été intégré au Plan Routes de la Région, c'est pour cela qu'il voit le jour. Je ne vous détaillerai pas tous les projets depuis 1974. Nous sommes sur une déviation en 2 fois 1 voie sur la partie Nord du village. L'idée est de rendre l'unité du village. Le Maire et le Conseil municipal en 2017 ont organisé un sondage au sein de La Chapelle-en-Vexin qui a confirmé que le circuit court était celui privilégié à 80 % par la population. Il reste un débat à avoir durant l'enquête publique qui est de savoir si la déviation commence avant ou après le cimetière. Ce projet est estimé aujourd'hui à 8 M€, financé à 30 % par la Région dans le cadre de son Plan Routes, soit 2,4 M€. Il reste 5,6 M€ à charge du Département, HT. Nous sommes sur une concertation publique au mois de mai. Dans un monde idéal, nous sommes sur des travaux en 2020 avec une livraison pour 2022. Je rappelle qu'il s'agit de la RD 14 et que chaque jour, 12 000 véhicules l'empruntent.

Madame CAVECCHI

Merci, Yannick. Avez-vous des questions ?

Monsieur MULLER

Je n'ai pas de questions, simplement une courte expression. Notre collègue disait qu'il s'agissait d'un dossier ancien. Je me permettrais de dire qu'il s'agit d'un dossier antédiluvien. J'ai des documents, dans mon bureau, qui datent de 1969. Le projet est né presque en même temps que toi. Il a connu des sorts divers. Naturellement, ce n'est pas le moment de faire l'historique. Il y a donc une concertation qui va se mettre en place. Nous avons vocation à voter les modalités de cette concertation ce matin. Suite à la Conférence des Présidents, Madame la Présidente, j'ai pris contact avec le Maire de La Chapelle-en-Vexin. Bien sûr, il y avait d'autres projets plus ambitieux, et j'ignore si le terme convient, en tout cas plus coûteux, avec différentes variantes. Tu as rappelé celle qui est restée avant ou après le cimetière. C'est le tracé de l'ancienne nationale 14, aujourd'hui D14, comme cela est indiqué dans le dossier. C'est le seul village qui est traversé par ladite D14. Il avait été prévu que la N14, la D14 aujourd'hui, soit à 2 fois 2 voies depuis Sagy jusqu'à Saint-Clair-sur-Epte. Le tracé s'est arrêté après la déviation de Magny-en-Vexin. Il avait été conçu dans le contrat de plan Etat-Région. L'Etat, très prodigue, avait fait cadeau, et j'ignore s'il faut dire les choses de cette manière, du montant de la TVA. Chacun aujourd'hui préférerait avoir l'hypothèse autre en termes d'engagement financier.

Je l'ai dit l'autre jour, c'est le discours que je tiens aussi en tant que régional de l'étape sur site, en disant que nécessité fait loi. L'engagement du Conseil départemental, quel que soit le moment, que ce soit avec Monsieur Philippe SUEUR, que ce soit avec toi, ou avec moi, si nous pouvons considérer les Vice-Présidents successifs, nous avons considéré qu'il fallait faire de cette manière. Je reprends l'expression, je suis ravi qu'enfin ce dossier puisse se concrétiser. 2020, le début des travaux, 2022, la mise en circulation. Je vais saluer l'engagement de la Région d'Ile-de-France, du Conseil régional d'Ile-de-France. Rien ne se fait de façon spontanée, rien ne se fait de façon gratuite. Les engagements sont là. Dans le rapport, il est indiqué quels étaient les objectifs poursuivis. Tous ici, et moi le premier, nous en sommes conscients et ravis. Je salue l'engagement des deux collectivités territoriales que sont le Département et la Région pour le bien des habitants de La Chapelle-en-Vexin et des personnes qui utilisent la D14 tous les jours, aujourd'hui dans des conditions parfois difficiles et autrefois, avant l'installation du feu, particulièrement dangereuses.

Madame CAVECCHI

Pour les habitants, cela va être un confort auquel ils peuvent aspirer tout à fait naturellement. Je suis contente que la Région puisse nous aider à financer ce projet. Je vais vous demander de le voter.

Adoption à l'unanimité.

Je vais donner la parole à Monsieur Philippe ROULEAU. Nous allons parler du carrefour de la Patte-d'Oie d'Herblay, de Montigny-lès-Cormeilles et de Pierrelaye. Ces trois communes sont concernées.

6-05 Projet de réaménagement du carrefour de la Patte-d'Oie d'Herblay sur les communes d'Herblay, de Montigny-lès-Cormeilles et de Pierrelaye.

Monsieur ROULEAU

Merci, Madame la Présidente, et merci de me donner l'occasion de présenter ce beau rapport. Ce projet est attendu depuis longtemps, au moins aussi longtemps que le projet précédent. Il s'agit également d'approuver les modalités de concertation publique pour ce projet de la Patte-d'Oie d'Herblay. Une personne m'a dit un jour : "Je connais bien Herblay, je vais souvent à IKEA." Nous l'appelons la Patte-d'Oie d'Herblay, alors qu'il s'agit du carrefour que nous allons refaire. C'est la deuxième zone commerciale la plus importante de France. Nous avons la chance et la fierté d'avoir sur le territoire du Val d'Oise une zone très prisée. 18 000 véhicules passent chaque jour sur ce carrefour. Vous connaissez les difficultés de circulation que nous rencontrons. Les locaux trouvent souvent des solutions pour essayer de contourner ces difficultés, mais cela concentre de nombreux embouteillages.

Ce projet vise à refaire totalement le carrefour de la Patte d'Oie, mais pas que. Nous allons également créer un échangeur supplémentaire qui va passer par la rue Marceau Colin, qui arrive sur la ZAC des Copistes, la zone de Décathlon, Zodio et Intersport. Cela permettra de desservir directement cette zone et d'améliorer la circulation. Le montant total est de 14,3 M€. En investissement, cela représente 10 M€ sur la période concernée. La Région finance à 50 % dans le cadre du "Plan anti-bouchons" qu'a annoncé Madame Valérie PECRESSE, soit 5 M€, le reste étant financé par le Département. La période de concertation publique va débiter, mais pour se terminer fin juin, pour une mise en service de cet ouvrage en 2023.

Monsieur BAZIN

Je souhaite dire un mot pour me réjouir avec tout le monde de l'accord du "Plan anti-bouchons" que nous avons passé avec la Région. Le dossier que nous venons d'examiner en découle directement. Je souhaite faire observer que l'Etat n'a rien fait durant plusieurs décennies à La Chapelle-en-Vexin. Ce sont encore une fois de plus les collectivités territoriales qui doivent passer à la caisse, pour parler trivialement, pour remédier à cette absence de prise en compte de ces dossiers par l'Etat autrefois. Sur la Patte-d'Oie d'Herblay, nous sommes face à quelque chose d'inachevé, et qui n'était pas idoine pour fonctionner avec les nouvelles conditions de fréquentation de tout ce territoire. C'est un des éléments indispensables à prendre en considération. Je me réjouis avec tout le monde que la Région ait accepté.

Madame CAVECCHI

Je pense que nous pouvons applaudir. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons à présent aborder la Commission des Finances, avec le rapport n° 2-34. Il s'agit de présenter des marchés et je me tourne naturellement vers Madame Isabelle RUSIN.

2 - FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - INNOVATION

2-34 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Madame RUSIN

C'est un donné acte des marchés passés selon la procédure adaptée, dont les seuils sont inférieurs à 221 000 € HT pendant la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018. Le montant total de ces marchés pour cette période est de 2 272 864,21 €, ce qui correspond à 822 engagements comptables pour cette période, et ce, conformément à la liste jointe à ce présent rapport.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Des votes contre ou des abstentions ?

Adoption à l'unanimité.

Nous allons aborder le rapport n° 2-35, il s'agit de la cotisation 2018 auprès de l'Assemblée des Départements de France, l'ADF, qui, aujourd'hui, a un rôle essentiel. Association pluraliste, comme vous le savez, qui regroupe 103 collectivités, dont 102 Départements. L'ADF a aussi cette capacité de représenter les Départements auprès des pouvoirs publics français et européens, et d'être notre interlocuteur privilégié, de la même façon que l'ADF met en valeur le rôle des Départements et leurs actions auprès de nos citoyens. Ce sont des relations très anciennes qui nous lient avec l'Association des Départements de France. Aujourd'hui, nous avons une relation d'autant plus privilégiée et particulière autour de la Région d'Ile-de-France et du travail qui se réalise pour Paris Métropole. Là aussi, il s'agit de défendre les Départements et l'ADF se joint à nous très régulièrement. Je vous signale aussi que nous siégeons au Bureau, puisque le Président BAZIN siégeait et que j'ai pu reprendre la place. C'est intéressant d'être au Bureau de l'ADF pour le Val d'Oise. Je vais laisser la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE.

2-35 Cotisation 2018 auprès de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Lorsque nous voyons cette délibération arriver annuellement, nous parlons simplement du montant qui est appelé à être voté en tant que membre de l'ADF. Je voudrais rappeler en complément de ce qui vient d'être dit, les triples missions qui avaient été engagées par le Département au sein de l'ADF :

- représenter l'ensemble des Départements auprès des pouvoirs publics. Nous voyons combien c'est important aujourd'hui ;
- être un centre de ressources permanent pour les Conseillers départementaux ;
- offrir aux élus et aux techniciens départementaux les moyens de confronter leurs idées,
- échanger leur expérience et arrêter les positions communes sur les grands dossiers nationaux. Nous sommes dans le vif du sujet.

Un bilan est présenté dans le rapport des actions qui ont été engagées par l'ADF et il y a aussi la prévision des actions que l'ADF envisage d'engager. Il y a le sujet de la mobilisation contre le Grand Paris dans sa configuration actuelle. Les Présidents des Départements franciliens et la Région se sont mobilisés en la matière. Je rappellerai la réunion du 31 janvier à la Seine Musicale pour défendre la Grande Métropole, mais il y a aussi tout ce qui concerne la poursuite des négociations qui sont engagées avec l'Etat sur les AIS et les "Mineurs Non Accompagnés" (MNA). Je ne rentrerai pas dans le détail, mais nous voyons combien il est important, que ce soit pour l'accueil des personnes concernées, des personnes qui bénéficient de ces AIS, mais aussi le fait que c'est seulement le Département qui, aujourd'hui, en subit les conséquences, notamment pour les MNA et que ce n'est pas acceptable. Il y a tout ce qui va engager les interventions de l'ADF pour représenter les Départements dans le cadre de la nouvelle contractualisation Etat et collectivités territoriales, pour laquelle nous verrons que les Départements se mobilisent en la matière. D'autres sujets sont au quotidien, au-delà des grandes opérations, par les commissions et autres, qui permettent à cette ADF de bien représenter les Départements.

Nous vous proposons de reconduire le renouvellement de l'adhésion du Département avec la base de calcul qui est de 0,078 € par habitant, calculée sur la population INSEE actualisée. La cotisation pour 2018 s'élèverait pour le Département du Val d'Oise à 94 800,42 €. Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci. Avez-vous des remarques ?

Monsieur BAZIN

Aujourd'hui, pour dire les choses très directement et brutalement, nous avons un pouvoir central qui est hostile aux collectivités territoriales. Nous avons dû faire face pendant cinq ans à une baisse absolument inouïe de nos dotations, notamment ici, avec une perte de plus de 70 M€ annuels de dotations en fonctionnement, pendant que les dépenses sociales explosaient, ce qui n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune compensation à ce jour, après tous les débats dilatoires qui ont pu avoir lieu entre l'ADF et l'Etat. Nous nous sommes fait renvoyer à chaque fois à l'année suivante. Ensuite, il y a le refus de l'Etat de prendre en compte sa compétence régalienne dans le domaine des mineurs étrangers isolés, qui est catastrophique. Maintenant, nous avons un projet de révision constitutionnelle, dont nous ne parlons pas beaucoup dans les médias, mais qui vise presque à mettre fin au bicamérisme, à réduire le Sénat à une Assemblée purement consultative et sans aucun pouvoir, sans capacité de défendre les collectivités territoriales, ce qui va dans le sens de ce que nous voyons depuis plusieurs années. La haute administration qui a pris le pouvoir dans ce pays est en train de réaliser petit à petit tous ses fantasmes et ses rêves les plus profonds. Nous défendre en tant que collectivité territoriale, que ce soient les communes, les regroupements, les Départements et les Régions, est un sujet on ne peut plus d'actualité.

Je me réjouis pour ma part que l'Assemblée des Départements de France ait pris des positions un peu plus fermes. Nous avons essayé, avec l'association Grande Couronne capitale des quatre Départements de Grande Couronne, de pousser dans ce sens. C'est une association qui a vocation à être plutôt consensuelle et transpartisane. Elle a du mal parfois à prendre des positions un peu énergiques et fortes, devant la gravité de ce qui s'est passé ces dernières années et de ce qui se passe encore aujourd'hui, avec notamment, je ne les ai pas cités, mais c'est un sujet énorme, les contrats qui visent à limiter l'augmentation de nos dépenses. Cette façon d'envisager les choses est ahurissante. Traiter les élus locaux comme des incapables majeurs, que nous mettons sous tutelle. Il est plus que temps que l'ADF et les autres associations et collectivités aient un ton beaucoup plus revendicateur, peut-être plus mordant aussi, et conduisent des actions comme nous avons commencé à le faire. C'est l'essence même de ce que nous pouvons faire ici, dans nos collectivités, qui est attaquée. J'avais pris un exemple, mais je pense que cet exemple est très parlant. Si nous limitons l'augmentation de nos dépenses à 1,2 % sans prendre en compte la croissance naturelle des dépenses sociales obligatoires qui nous sont imposées, sans prendre en compte les nouvelles normes édictées par l'Etat, les nouvelles dépenses obligatoires, sans prendre en compte l'évolution du point d'indice, nous ne pouvons plus rien mettre en place.

Par exemple dans le domaine du handicap, pour lequel nous sommes tous sensibilisés, pour lequel nous avons fait des efforts les années passées, nous ne pouvons plus ouvrir de places. Comment nous, élus, pourrions-nous évoluer dans cette schizophrénie ? L'Etat nous dit de remplir nos compétences obligatoires, de remplir notre rôle et de faire face aux besoins de notre population. D'un autre côté, il nous mange notre capacité d'évolution budgétaire et il nous a interdit de faire plus que 1,2 %, sauf à subir des sanctions financières que nous ne pourrions pas supporter longtemps. Tout cela est en cause aujourd'hui. L'heure est grave. Il est capital que nous soyons collectivement rassemblés pour nous défendre.

Madame CAVECCHI

Je pense que c'est ce que nous faisons. Je passe au vote. Tout le monde est d'accord. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport suivant. L'aide aux communes est indispensable pour que les communes puissent réaliser des projets. Si le Département n'aide pas, un grand nombre de projets ne pourraient pas se réaliser. Même au moment extrêmement difficile financièrement pour le Département, l'Assemblée avait souhaité conserver cette aide aux communes de la façon la plus importante, qui était possible à ce moment-là. Je vais laisser la parole à Gérard SEIMBILLE. Sachez que cette année, nous avons inscrit 2 M€ de plus, 27 M€ cette année inscrite au budget, et la possibilité pour un certain nombre de communes d'avoir aussi des aides régionales sur certains projets, ce qui va leur permettre de pouvoir accéder à notre aide.

2-36 Actualisation de certains dispositifs d'Aides Départementales aux Communes et groupements de communes (ADC).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Comme il est indiqué dans le début du rapport, nous souhaitons rappeler qu'en 2011, que lorsque nous avons instauré le guide des aides dans sa forme actuelle, nous avons répondu à des besoins. Aujourd'hui, nous pouvons constater qu'il y a quasiment 110 M€ (109 288 209 €) qui ont été attribués aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis 2011. Cela représente plus de 1 220 aides qui ont été accordées aux communes et EPCI. Cela montre bien que cela répond à une attente et à un besoin.

Comme l'ont rappelé la Présidente et Arnaud BAZIN, nous estimons que les difficultés budgétaires que vivent les collectivités dans leur ensemble rendent plus difficile la possibilité pour les collectivités de réaliser leurs projets. Parce que nous en avons la possibilité cette année, nous considérons utile d'accroître l'enveloppe budgétaire de 2 M€, c'est-à-dire de passer de 25 à 27 M€, une augmentation de 8 %, qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel. Un certain nombre de modifications sont apportées, des modifications qui tiennent, dans un premier temps, à actualiser pour prendre en compte les difficultés que peuvent rencontrer les services dans l'interprétation de certaines des fiches. Notamment par rapport aux décisions qui ont été prises dans les Commissions territoriales suite aux lois portant sur "la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et " la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), qui interdisaient, pendant une certaine période, la possibilité de cofinancement Région et Département.

Si, depuis plus d'un an, l'Assemblée a pu voter à nouveau des contrats ruraux, nous n'avions toujours pas de contrats régionaux. Avec la dernière Commission territoriale qui s'est tenue au mois de septembre, les communes peuvent à nouveau bénéficier d'un cofinancement "Région et Département". Cela permet d'obtenir jusqu'à 70 % d'aide, ce qui n'est pas neutre et répond bien aux besoins des collectivités. Sur d'autres dispositifs, nous avons noté qu'il est proposé d'exclure le dispositif "eau potable" comme cela a déjà été le cas pour l'assainissement de l'obligation d'avoir terminé une tranche de travaux avant de pouvoir solliciter une tranche supplémentaire. Nous voyons souvent que les syndicats mettent cela en chantier avec des tranches qui nécessitent souvent d'intervenir sur la tranche 2 avant que la tranche 1 ne soit terminée. Ce dispositif "eau potable" ne sera plus concerné par cette obligation. Je vous laisse lire la rédaction telle qu'elle est proposée.

Nous proposons aussi d'allonger d'un an voire de deux ans, la demande de solde dans les délais de caducité de subventions pour répondre aux difficultés rencontrées par les collectivités. Nous proposons à l'expiration de trois ans de permettre aux communes de lancer les travaux, voire de demander le versement du premier acompte. Pour ce qui concerne la caducité finale, cinq ans seront permis pour pouvoir terminer les travaux et appeler le dernier versement, avec une possibilité d'augmenter d'un an supplémentaire s'il y a des raisons particulières. Nous avons vu, dans certains cas, que des communes nous demandaient des prolongations exceptionnelles, du fait de fouilles, ou de marchés sans suite. Dans ce cadre, et sous réserve que la commune en fasse la demande avant le délai de cinq ans et en justifiant les raisons, nous allons pouvoir prolonger d'un an.

Sur culture et patrimoine, s'agissant de l'acquisition de collections pour les musées, il y avait un plancher de 10 000 € qui ne permettait pas aux collectivités de faire des acquisitions qui sont souvent inférieures à ce plancher. Depuis un certain nombre d'années, il n'y avait plus d'acquisitions pour lesquelles le Département était sollicité. Nous baissions le plancher de 10 000 € HT à 3 000 € HT, et le plafond de l'aide est fixé à 2 500 € au lieu de 5 000 € pour l'adapter aux besoins réels des collectivités.

Sur les équipements culturels, il est proposé de majorer de 5 % le taux pour les opérations qui sont portées par des EPCI, afin d'encourager la mutualisation des moyens et des offres au niveau intercommunal. Bibliothèques et médiathèques sont aujourd'hui plutôt sollicitées à l'échelle intercommunale. Pour pousser cela et leur permettre d'avoir des projets plus conséquents, nous proposons d'augmenter la contribution du Département de 5 %.

Pour les travaux de construction, d'extension et de restructuration des équipements culturels, le taux de participation est porté là aussi à 25 % au lieu de 20 %, quand il est demandé par un groupement de communes. Pour l'acquisition des matériels et mobiliers, l'augmentation sera portée à 25 % contre 15 % antérieurement. Une augmentation de 10 %.

Il y a un patrimoine historique communal, classé et inscrit, et il y a du patrimoine non protégé. Nous nous sommes aperçus que dans la rédaction de la fiche, il y avait une petite difficulté lorsque le patrimoine était protégé ou inscrit. Il y a une obligation d'obtenir de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) une subvention pour que le Département puisse le faire. Comme cette obligation n'existe pas pour le patrimoine qui n'est pas protégé, cela pénalisait les actions sur le patrimoine inscrit ou classé. Nous supprimons cette obligation d'obtenir des fonds de la DRAC. Cela nécessite que des communes la sollicitent. Nous restons sur l'obligation d'avoir un avis de l'architecte du patrimoine.

Pour les travaux dans les églises, nous nous apercevons qu'il y a un mauvais entretien de nombreuses églises, notamment dans les églises non protégées. Nous augmentons le plafond de dépenses éligibles, de 100 000 € HT à 200 000 € HT. Nous ouvrons en plus une possibilité d'une enveloppe complémentaire de 50 000 € HT, dans la mesure où nous nous apercevons que de nombreuses églises sont aujourd'hui fermées pour des raisons de sécurité. Il n'y a souvent pas d'office toutes les semaines... Si jamais la collectivité, en plus des travaux de rénovation, réalise des travaux de sécurisation qui permettent à ce que l'église soit ouverte, notamment dans le cadre du développement du tourisme que nous avons souhaité dans le schéma départemental voté l'année dernière, nous accordons une enveloppe supplémentaire à celle des travaux de 50 000 €. Nous créons une subvention au taux de 20 % pour l'acquisition et la création d'orgue à tuyaux pour des dépenses plafonnées à 300 000 € HT. Ce n'est certainement pas un grand nombre de projets qui vont arriver, mais nous savons qu'il y a quelques soucis en la matière.

Une autre disposition qui va dans le même sens pour l'accompagnement au schéma départemental pour le développement du tourisme, lorsqu'il y a de la rénovation urbaine, sur les centres-villes ou à proximité des équipements patrimoniaux, nous rajoutons aux M€ qui sont aujourd'hui subventionnés, une enveloppe plafonnée à 100 000 € de travaux pour la mise en valeur de ce patrimoine. Cela peut concerner de la signalétique patrimoniale, un traitement plus valorisant aux abords du patrimoine... En plus du million de travaux, dans ce contexte, il sera possible d'obtenir une enveloppe subventionnée de travaux de 100 000 € supplémentaires.

Sur la vidéo protection, nous avons le système "actif" et le système "passif". Le système passif signifie qu'il y a des caméras, mais il n'y a pas de visionnage permanent derrière les écrans. Il s'agit de visionnage *a posteriori*, demandé éventuellement sur réquisition des images de la part de la police nationale ou du Procureur. Le taux de subvention "passif" était de 20 %, avec un plafond de travaux de 300 000 € HT. Nous le portons à 25 % avec un plafond de 1,5 € HT sur une période tournante de cinq ans. Aujourd'hui, dans les petits villages, c'est surtout dans ce contexte que la vidéo-surveillance était "passive". Les collectivités n'ont pas la possibilité de mettre du personnel derrière l'écran, mais elles ont besoin de faire l'investissement. Même en passif, il faut faire du génie civil, il faut installer des caméras et créer un CSU. Nous augmentons de 5 % le taux et nous mettons une enveloppe qui progresse de 300 000 € HT à 1,5 M€. Pour les autres dispositifs qui concernent la surveillance active, nous avons un taux de 20 % pour 8 heures sur 24, de 25 % pour 16 heures sur 24 et de 30 % pour 24 heures sur 24. Nous rendons le taux uniforme à 30 % et nous maintenons le montant plafonné de 3 M€ sur une période de cinq ans. Dans les deux cas, "passif et actif", nous restons limités à 30 € par habitant, de manière à ce que tout cela soit équilibré.

Nous considérons que le scolaire est une priorité du Département en matière d'accompagnement des communes, ne serait-ce que par rapport aux dispositions de l'Etat qui oblige dans les quartiers politique de la ville de diviser les classes de CP mais nous entendons que cela pourrait augmenter en puissance sur les autres classes. Cela amène des communes à trouver des espaces complémentaires, créer des classes, sans parler du fonctionnement qui va avec.

Nous avons considéré qu'il y avait besoin d'augmenter notre soutien aux collectivités. Le plafond de travaux, en cas de rénovation ou de restructuration des groupes scolaires et des demi-pensions passe de 80 000 € HT à 100 000 € HT par classe. Nous considérerons par ailleurs qu'au niveau des classes, il convient d'intégrer les locaux pédagogiques, les outils informatiques et les classes de motricité, de manière à ce que cela soit un ensemble plus cohérent avec la réalité des besoins.

Nous nous adaptons à ce qui se fait à la Région pour les acquisitions foncières. Lorsqu'une commune a besoin d'agrandir son école et qu'il y a une maison ou un bâtiment à côté qui est à vendre, souvent, cela coûte moins cher que de délocaliser l'école et de la reconstruire. Il sera maintenant possible d'inclure les acquisitions foncières ou immobilières dans la prise en compte, dans la mesure où, à l'intérieur de l'enveloppe globale soumise au Département, cela ne dépasse pas 50 %. Nous acceptons de prendre ce qui a été acquis dans les 12 mois qui précèdent. Souvent, il y a une opportunité à saisir et c'est cela qui détermine la décision de la collectivité.

Pour l'extension d'écoles et groupes scolaires, le plancher de travaux est réduit de 25 000 € à 15 000 € par classe. Nous nous apercevons qu'un certain nombre de travaux qui étaient inférieurs au plancher, notamment pour les équipements sportifs, ne permettaient pas à la commune de solliciter le soutien du Département. En ce qui concerne les demi-pensions, où il y a une forte pression, comme dans les collèges, pour la construction et la reconstruction et l'extension, nous créons des planchers et des plafonds particuliers, que je ne détaillerai pas. Ils sont dans le dossier.

Pour le fond scolaire, travaux de réparation, entretien courant d'aménagement et de sécurité des bâtiments scolaires, y compris des demi-pensions, nous ajoutons la possibilité de financer dans les travaux qui sont demandés par les collectivités, les cours, les préaux, les portails, les aires de jeux à sols souples. Lorsque la commune intervient pour des travaux dans l'école, elle ne peut pas se priver d'intervenir si besoin sur un préau ou un portail en termes de sécurité, évidemment aussi pour l'adaptation des jeux dont nous savons que c'est une vraie contrainte pour les cours d'école.

Pour les sports, il y avait aussi, à l'image de ce que j'évoquais sur les petits travaux, un certain nombre de dispositifs des planchers de travaux qui ne permettaient pas aux collectivités de solliciter l'aide du Département. Ce n'est pas pour des grands gymnases, mais c'est notamment pour des aires de jeux de plein air, des plateaux sportifs... Un certain nombre de planchers sont diminués. Lorsqu'il s'agit d'équipements d'intérêt local pour les équipements sportifs de base, le plancher passe de 150 000 € HT à 100 000 € HT. En ce qui concerne les réhabilitations d'équipements d'intérêt local, le plancher descend de 350 000 € HT à 200 000 € HT. Pour ce qui concerne la réhabilitation de gymnases à proximité des collèges départementaux, la diminution du plancher passe de 250 000 € HT à 200 000 € HT.

En ce qui concerne les logements, nous avons un dispositif qui permet aux petites communes, jusqu'à 3 000 habitants, de pouvoir bénéficier de subventions dans le cadre d'amélioration de logements locatifs sociaux, ou de leur amélioration, en vue de devenir des logements sociaux. Nous augmentons les communes éligibles d'un plafond de 3 000 habitants à 5 000 habitants. Toutes les communes comprises entre 3 000 et 5 000 habitants peuvent disposer dorénavant de ce dispositif.

Sur l'environnement, il y a un certain nombre de sujets, notamment l'adaptation de nos dispositifs à l'évolution législative sur la "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI). Nous adaptons les dispositifs, je n'entrerai pas dans le détail. Nous intervenons aussi dans le cadre des travaux de résilience, c'est-à-dire tout ce qui concerne la capacité d'un écosystème à récupérer un fonctionnement ou un développement normal après avoir subi une perturbation. Cela concerne des travaux qui permettent notamment, dans les zones inondables, d'élever les compteurs électriques, ou les cuves de carburant, avec des opérations qui peuvent être financées sur un plafond de 100 000 € HT. Pour les autres travaux, inondations en milieux aquatiques, nous passons d'un plancher de travaux à 1,5 M€ HT, lorsqu'il était de 500 000 € HT auparavant.

Globalement, nous augmentons l'enveloppe de 2 M€. L'objectif était bien évidemment, dans le contexte de contrainte budgétaire, de ne pas ouvrir au-delà de notre capacité budgétaire les dispositifs qui nous auraient emmenés trop loin et de devoir répondre trop négativement à des demandes des communes, ce qui n'a jamais été le cas par le passé. Nous avons chiffré que sur la base des dispositions qui avaient été prises par cette Assemblée en termes de subventions, au titre de l'année 2017, puisque tout n'est pas comparable sur les années d'avant, nous serions plutôt sur une enveloppe de 2,9 M€. Mais nous savons qu'il y a un temps entre le moment où les dossiers sont déposés, où ils sont instruits, où ils bénéficient des subventions. D'une part, les crédits de paiement peuvent être échelonnés et d'autre part, qui semble la plus importante, il faut considérer le fait que nous retrouvons la possibilité de cofinancer les contrats régionaux. Ce sont ceux-là qui vont certainement alimenter principalement l'augmentation de l'enveloppe. Pour la mise en œuvre, dès lors que nous aurons adopté ce dispositif, elle sera effective pour toutes les délibérations que nous prendrons au sein de cette Assemblée ou en Commission permanente à partir du 1^{er} mai. Pour les communes qui avaient déposé un dossier avant, afin qu'elles ne soient pas pénalisées, nous les avons prévenues que si jamais elles n'avaient pas de difficultés à reporter les dossiers, nous les voterons après le 1^{er} mai pour qu'elles puissent bénéficier du nouveau dispositif, ce qui nous paraissait le plus juste.

Désolé d'avoir été un peu long. Je voudrais par avance contrer les critiques qui seront peut-être faites sur le fait qu'il a déjà été dit que cela bénéficiait plus aux communes riches et moins aux communes pauvres, que ce dispositif est restrictif et que nous ne sommes pas là pour accompagner. 110 M€ et 1 220 dossiers, je pense qu'en la matière, le Département n'a pas à rougir de rester le partenaire privilégié des communes, de répondre aux besoins et aux attentes des valdoisiens. Lorsque nous regardons la réalité des chiffres, il y a, dans les 1 220 dossiers, autant de petites que de grandes communes, autant de communes que nous qualifions de riches ou de pauvres. Nous sommes là pour répondre aux besoins des élus qui nous sollicitent. Je crois que c'est notre grande fierté.

Madame CAVECCHI

Merci pour ce rapport complet et intéressant. Ce que je retiens, c'est la souplesse. Nous laissons la possibilité aux communes d'entrer dans le nouveau dispositif. Je retiens aussi l'équité sur le territoire, par rapport à ce qui est proposé. Nous savons que c'est compliqué pour les petites et les grandes communes, compte tenu des enjeux financiers des uns et des autres, pour réussir à trouver une solution équilibrée.

Monsieur BENEDIC

Madame la Présidente, mes chers collègues, dommage que Monsieur Gérard SEIMBILLE ait déjà commencé à répondre à quelques éléments que nous allons apporter à notre Assemblée. Ce ne sont pas des éléments caricaturaux. Ils demandent d'être analysés avec finesse. J'y reviendrai.

Comme vous le savez, le sujet de l'aide départementale aux communes et aux groupements de communes, comme vous, nous tient particulièrement à cœur, au vu de l'importance qu'il revêt pour les collectivités et du poids qu'il pèse dans le budget départemental. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer à plusieurs reprises sur le sujet, d'exprimer nos divergences par rapport à ce dispositif, non pas sur la forme, puisque ce qui est vraiment appréciable, et comme pour beaucoup de dispositifs du Département, c'est que la grille de calcul est précise, et permet d'être équitable entre toutes les collectivités qui demanderont les aides. Nous avons en revanche des divergences sur le fond. Vous proposez au vote une délibération qui modifie un certain nombre de choses, qui apporte des clarifications, et beaucoup de modifications en termes de planchers et de plafonds de subventionnement. Ce dispositif continue à prendre de l'ampleur et à gagner en puissance. Aujourd'hui, nous souhaitons être assez précis et aller plus en avant sur ce sujet.

L'aide aux communes et groupements de communes apparaît au premier chef comme une volonté évidente d'apporter le concours financier de notre collectivité aux communes et aux intercommunalités du Val d'Oise, à court ou à moyen terme, tout dépend de la durée d'instruction du dossier, des financements qui seront apportés parfois sur plusieurs années. De notre point de vue, depuis sa mise en place, depuis 2011, malgré les chiffres que vous avez rappelés (1 220 aides apportées et quasiment 110 M€, qui sont des chiffres conséquents, qui montrent que les communes en ont besoin et que ce dispositif est bien utile) il demeure une iniquité sur le territoire. Les financements sont inégalement répartis sur le territoire. En vous écoutant, ce point fait débat entre nous. De notre point de vue, il ne serait pas très compliqué, et peut-être que vous l'avez déjà fait, et dans ce cas, vous avez raison et il serait intéressant de le présenter, soit, vous ne le présentez pas, car nous avons raison, de regarder commune par commune, EPCI par EPCI, les dossiers qui ont été déposés auprès du Département. Nous verrions des communes qui n'en ont pas déposé ou peu. Il serait pertinent de regarder, sur les dernières années, les équipements publics qui ont été construits, les acquisitions qui ont été faites et qui étaient éligibles au dispositif d'aide aux communes, et voir si tout cela est cohérent. Si c'est le cas, si la grande majorité des communes, lorsqu'elles construisent une école, lorsqu'elles font un agrandissement, une acquisition culturelle, et autres, sollicitent le Département, cela se voit. Si une part non nulle des communes ne sollicite pas le Département, fait des dossiers qui n'aboutissent pas, ne bénéficie pas de ce dispositif, cela se verra. Peut-être avez-vous déjà ces statistiques. Si c'est le cas, nous serions intéressés. Cela permettrait de tordre le cou soit à notre argumentaire, soit à votre argumentaire, puisque la preuve serait faite qu'il existe une égalité territoriale efficace.

Tout comme vous, nous sommes attachés à ce que chaque valdoisien puisse bénéficier du même niveau de service public, où qu'il habite. Cela vaut tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Une volonté de n'exclure aucun territoire, et c'est ce que nous appelons une démarche apportant une inclusivité au niveau de notre Département. De notre point de vue, (mais peut-être que vous pourrez, preuve à l'appui, avec des chiffres, nous montrer le contraire), cette égalité n'est pas réelle entre les communes, les collectivités et les EPCI qui peuvent bénéficier de l'aide aux communes, soit purement départementale, soit, comme vous l'avez redit, avec le concours de la Région, et cela est peut-être moins vrai lorsque cela se fait avec le concours de la Région. En revanche, nous continuons à penser, et nous avons reçu des Maires qui avaient exprimé cela, que certaines collectivités ne disposent pas du budget ou des compétences techniques permettant d'émarger à ce dispositif d'aide aux communes. Nous en avons rencontré et elles se sont exprimées sur le sujet. Le levier financier que peut constituer l'aide aux communes, pour ces communes, n'existe pas. Soit elles montent et financent leurs projets seules, soit elles abandonnent leur projet. Ce n'est pas une majorité, mais ces cas existent.

L'aide aux communes, selon notre point de vue, est une politique de guichet. Il n'y a pas de provocation dans mes propos, dans le sens où il y a une grille, parfaitement établie, parfaitement équitable entre les différentes collectivités, mais je doute qu'une collectivité, un matin, se réveille en se disant qu'elle a envie de faire un équipement public et qu'elle va aller consulter le guide des aides, afin de voir ce qui serait le plus intéressant. Le dispositif commence à avoir un certain nombre d'années, donc il est connu et il continue à s'améliorer. Ce que vous proposez aujourd'hui, ce sont des améliorations, nous le reconnaissons bien volontiers.

Malgré cela, une commune qui a envie de construire une école construira son école. Elle ira chercher de l'argent pour faire des extensions, un soutien financier de la part du Département, grâce à ce dispositif. Je me doute qu'elle se réveille un matin en se disant que le Département a estimé qu'elle était déficitaire sur tel ou tel équipement public et que grâce à lui, elle pourra construire tel ou tel équipement grâce à ce dispositif. Lorsque nous avons besoin d'argent, nous allons chercher le Département, mais je ne suis pas sûr que le Département soit assez incitatif pour que les communes fassent les acquisitions nécessaires en termes d'équipements publics.

Telle qu'elle est faite aujourd'hui, cette aide entretient en quelque sorte ce que nous appelons une inégalité territoriale en matière d'équipement public. Ce n'est pas la volonté, nous en avons conscience, de la majorité départementale. Malheureusement, c'est la façon dont est montée cette aide aux communes qui peut entraîner cela. Une autre mouture avait été réalisée par la majorité. Cette délibération apporte des plus, car pas mal de choses se sont intégrées. Il y a de nombreux assouplissements sur les délais, notamment, il y a des diminutions des planchers et des augmentations des plafonds, ce qui permet d'inclure des projets qui n'auraient pas pu être inclus par le passé. Mais nous insistons sur la problématique d'égalité territoriale. Nous avons envie de vous proposer, et il est un peu tard, mais pour peut-être dans deux ans, d'inclure une prise en compte des dossiers déjà déposés par le passé, ce qui permettrait peut-être de favoriser des communes, des EPCI, qui n'ont pas déposé de projet par le passé ou qui en ont déposé très peu par rapport à d'autres. Nous ferions une distinction entre une collectivité que nous voyons passer plusieurs fois par an, et une collectivité qui n'a pas encore déposé de projet ou très peu, alors que nous pourrions l'y encourager en la favorisant. Pourquoi ne serait-il pas possible d'intégrer dans ce dispositif un calcul, sans que cela ne devienne une usine à gaz, qui consisterait à regarder, pour un territoire, le nombre d'habitants, et les équipements publics dont le territoire dispose, avec leurs typologies, de manière éventuellement à détecter des territoires qui seraient sous-dotés en matière d'équipement public, et à favoriser les projets, les financements en direction de ces territoires ? Aujourd'hui, sauf erreur de notre part, ce n'est pas mis en œuvre dans l'aide aux communes.

C'est pour cela que nous pensons que cela peut continuer à engendrer des inégalités territoriales. Sur les 27 M€, nous nous félicitons qu'il y ait eu une augmentation de 2 M€ par rapport à l'année précédente. Ils seront bien évidemment bien utilisés. Encore une fois, nous ferons remarquer que 27 M€ représentent environ 20 % du budget d'investissement du Département. Ce sont 20 % sur lesquels le Département n'a pas directement la main, puisque cela passe par le guide des aides, même si c'est le Département qui définit les différents critères. Ce sont les EPCI et les communes qui vont décider de l'utilisation de ces 20 %. A la fin, il y a des équipements publics réalisés avec ce financement, mais cela revient sur notre volonté d'être incitatif, car le Département ne pourrait-il pas être plus force de proposition en tenant compte des différents critères et propositions que j'ai faits ?

Nous pouvons féliciter les élus et les services, car il s'agit d'un travail très technique, car tout a été bien pensé au niveau des critères et des plafonds. Nous notons que vous prévoyez 3 M€ d'augmentation par rapport aux nouvelles définitions et ajustements que vous faites aujourd'hui, alors que le budget n'augmente que de 2 M€. Cela apporte un peu d'eau à notre moulin, lorsque nous disons que l'enveloppe n'est pas utilisée à 100 %. Vous avez évoqué les difficultés financières du Département et des collectivités, ainsi que des financements sur plusieurs années, cela peut être une explication. Mais vous avez des modifications qui engendrent 3 M€ supplémentaires et vous augmentez seulement de 2 M€ l'enveloppe.

Je n'entrerai pas dans le détail de tous les items qui sont contenus dans cette délibération. Je crois avoir exprimé notre satisfaction par rapport à l'évolution positive. Néanmoins, nous gardons des divergences sur le fond. En revanche, nous vous reconnaissons réellement une vraie volonté d'aider les différents territoires au niveau du Val d'Oise, avec un dispositif qui ne demande qu'à être amélioré.

Notre position aujourd'hui est de nous abstenir sur cette délibération, parce que nous avons des divergences. Mais bien entendu, et vous avez pu le vérifier par le passé, nous avons jusqu'alors voté toutes les aides qui ont été données aux communes et groupements de communes. Vous allez me piéger sur la cohérence, et je vois votre petit sourire qui en dit long sur votre réponse. Je commence à connaître Monsieur Gérard SEIMBILLE, tout comme il commence à me connaître. Le fait de donner de l'argent, des cofinancements, est une bonne chose, mais nous pensons que cela peut être grandement amélioré, c'est pour cela que nous allons nous abstenir. Nous ne nous abstiendrons jamais sur des subsides qui seront donnés pour des collectivités, pour des équipements publics. Nous continuerons à les voter régulièrement. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Je vais dire quelques mots avant de laisser la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE. Philosophiquement, nous ne sommes pas sur le même fond. Nous pensons que les communes sont indépendantes et libres de décider si elles souhaitent investir et si elles ont les moyens d'investir. Dans le contexte actuel, cela est compliqué financièrement. Si la commune n'a pas les moyens, elle n'investira pas et ce n'est pas le Département qui pourra prendre à sa charge la plus grande partie des travaux. Nous ne prenons pas les décisions à la place des communes.

Vous avez aussi parlé de difficultés techniques pour ne pas pouvoir monter des dossiers. Je rappelle que pour les petites communes, de moins de 5 000 habitants, nous avons créé, et cela fonctionne très bien, la plate-forme d'ingénierie territoriale. Nous les aidons à monter leur dossier, nous leur donnons des listes de partenaires, là où elles peuvent s'adresser. Je sais que nous avons de très bons retours. Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. En même temps, j'ai vu que vous appréciez que nous soyons très souples et que l'ensemble de notre territoire soit soumis à ces propositions. En effet, les 3 M€ à la place des 2 M€, mais si les communes n'utilisent pas les fonds que nous leur mettons à disposition, c'est qu'elles n'ont pas les moyens de dépenser. Chez nous, nous n'avons pas les fonds pour construire une école, et l'aide du Département ne nous permettra pas non plus de la réaliser.

Monsieur ROULEAU

En tant que Maire, je suis assez étonné lorsque j'entends que le Département doit s'assurer d'apporter une aide à tout le monde. Le développement du territoire du Val d'Oise, comme dans tous les territoires, n'est pas un développement égal. Nous sommes là pour accompagner les territoires qui se développent. Nous n'allons pas apporter une aide à une commune qui n'aurait pas un fort développement et pas de forts besoins vis-à-vis de sa population. Je suis étonné lorsque j'entends dire qu'il faut être équitable. Il faut juste accompagner les territoires qui se développent le plus, là où il y a le plus de besoins pour les populations, en particulier accompagner des communes qui se développent sur le plan économique ou tout simplement sur le nombre d'habitants. C'est le rôle du Département. Je suis d'accord avec vous, Madame la Présidente, nous devons aussi laisser l'autonomie aux communes. Nous ne sommes pas là pour décider à leur place et nous devons leur apporter la plus grosse partie du financement. Lorsque nous avons des besoins, et le territoire d'Herblay est un territoire qui se développe beaucoup, nous sommes bien contents de pouvoir mener les projets grâce à des aides du Département et de la Région. Nous avons un rôle d'accompagnement.

Monsieur SEIMBILLE

Je partage le fait que la divergence entre nous est une notion de doctrine. Cela vient d'être rappelé encore par un Maire confronté à cette croissance et à ses besoins.

Je souhaite faire un peu d'histoire. Sur la notion de guichet, nous avons eu un guide dans le Val d'Oise qui a toujours été reconnu, et en 2008, lorsqu'il y a eu un changement de gouvernance, nous sommes passés sur la contractualisation. Je souhaite faire la comparaison entre ce qu'était le guichet de la contractualisation et le guichet qui serait celui d'aujourd'hui. Durant une période des trois ans de la gouvernance précédente, nous donnions une enveloppe et la commune faisait ce qu'elle voulait avec. En termes de guichet, il n'y avait pas mieux. En termes de définition de priorités, il n'y avait pas mieux. En termes de recherche de répartition des équipements qui sont peut-être mal répartis sur le territoire, il n'y avait pas mieux. Les communes considéraient qu'elles avaient une enveloppe, qu'elles recevaient une dotation globale d'investissement de la part du Département, et qu'elles en faisaient ce qu'elles voulaient. Nous avons toujours considéré, dans l'esprit de ce qu'a dit la Présidente et rappelé par Philippe, que nous n'étions pas là pour décider à la place des collectivités, mais que nous étions là pour les accompagner. Sur l'aspect ingénierie territoriale, comme l'a rappelé la Présidente, nous avons, en termes d'accompagnement, mis en place un dossier qui fonctionne bien. Il y a autour de 130 communes, sur les 185, qui sont dans la capacité de pouvoir bénéficier de cette aide. En la matière, les autres communes ont manifestement plus de capacités techniques pour pouvoir monter leur dossier. Nous avons été au contraire très équitables.

S'agissant des territoires sous-dotés, il est difficile de prendre la place d'une commune. Vous dites que dans certains cas, des projets sont menés par des collectivités qui considèrent qu'elles ne peuvent pas avoir l'aide du Département et donc les montent seules. Elles ne sont donc pas pauvres. D'autres ne peuvent pas, car elles ne possèdent pas le reste à charge. Autant, la Commission territoriale de 2016 a permis à ce que les contrats ruraux pour les petites communes permettent le cofinancement, et c'est équitable et cela se fait sur tous les Départements. Autant sur les contrats régionaux, historiquement, il n'y avait quasiment plus que le Département du Val d'Oise qui faisait du cofinancement avant la loi NOTRe et la loi MAPTAM. Nous avons obtenu de la Région, à la demande du Département, qu'elle permette la poursuite de ce cofinancement. C'est une fierté pour le Département d'être encore en accompagnement sur ces territoires.

Vous demandez de faire un tableau "commune par commune", "EPCI par EPCI", avec les dossiers réalisés... Je ne suis pas certain que nous puissions faire une comparaison sur une période. Une mandature, une équipe municipale qui arrive définit des priorités et peut avoir besoin, sur une période de rattrapage, d'équipements sportifs ou scolaires. Le mandat d'après, si elle est déjà équipée, elle n'aura plus besoin de solliciter l'aide du Département. Vous considérez donc que tout le monde est au même niveau et vous souhaiteriez amplifier un niveau d'équipement par rapport à un autre. Ce n'est pas possible de faire des comparaisons. Des équipes se sont substituées, ont changé des priorités. Il y a des regroupements d'EPCI qui ne sont pas ce qu'ils étaient par le passé. Les périodes de comparaison, en termes d'investissement. Nous le voyons dans nos communes lorsque nous montons les budgets, autant nous avons quelque chose d'assez étalé avec une progression des charges de fonctionnement, autant, au niveau des investissements, lorsque nous faisons la présentation de nos budgets et nos comptes administratifs, nous pouvons voir que sur une période, nous avons beaucoup investi sur l'aménagement urbain, puis l'autre année, sur l'équipement sportif. La comparaison en la matière ne me paraît pas donner des indications qui pourraient nous permettre de répondre à l'objectif qui est le vôtre. Je note que vous reconnaissez aujourd'hui que le travail fourni va dans le bon sens et permet aux collectivités d'aller plus loin.

Sur la comparaison entre les 2 M€ de l'enveloppe que nous augmentons et l'estimation des 2,9 M€ qui seraient nécessaires, je rappelle que j'ai précisé à l'occasion des étapes budgétaires précédentes, que pour la première fois en 2017, l'enveloppe n'a pas été atteinte. Pour les communes qui ont toutes été servies, et historiquement, aucune commune ne peut dire qu'elle n'a pas été servie si elle a fait une demande, selon l'équité qui se base sur un guide des aides, 21 M€ ont été consommés sur les 25 M€ de crédits ouverts. Nous savons que le fait qu'aujourd'hui, nous pouvons cofinancer avec la Région des contrats régionaux, va nous amener à une masse plus importante des demandes au titre des collectivités. Mais nous savons que nous avons cette réserve de 3,5 M€ sur l'enveloppe de l'année dernière. Nous rajoutons 2 M€, ce qui nous donne 5,5 M€ de capacités pour amortir ces 2,9 M€, dans le cadre d'un rattrapage par rapport à l'année dernière. Je rappellerai que nous sommes sur des compétences non obligatoires.

Nous ne pouvons pas considérer que le Département, sur les dépenses obligatoires, n'ait pas cette équité en termes de fonctionnement et d'équipement. Lorsque vous regardez les crédits ouverts sur les collèges. Nous allons voter plus de 9 M€ d'entretien, sans compter ce qui concerne l'accessibilité, la mise à niveau en termes de numérique, sans compter ce qui est réalisé régulièrement dans des appels à projets, en la matière. Nous pouvons en conséquence affirmer qu'en ce qui concerne les compétences qu'elles soient obligatoires ou non, notre action est équilibrée. Au-delà, laissons aux élus décider de ce qu'il convient de faire sur leur territoire, ne leur disons surtout pas ce qu'il faut faire, et considérons qu'avec le guide des aides, qui est une compétence non obligatoire, nous offrons une possibilité reconnue par les collectivités de pouvoir réaliser leurs investissements. Dans nos compétences obligatoires et non obligatoires, nous faisons beaucoup pour rééquilibrer les territoires. J'entends qu'il est difficile pour vous d'admettre pour une fois que le guide des aides fonctionne bien et répond aux attentes.

Lorsque nous sommes passés du système de contrat qui était de l'ancienne gouvernance, au système du guide des aides, nous avons laissé la possibilité aux communes de décider de faire vivre leur contrat ou de les fermer et d'entrer dans le dispositif du guide des aides. En un an, il ne restait plus que quelques communes qui étaient restées sous la contractualisation, au profit du guide des aides. Nous avons redonné de l'oxygène, de la liberté, la possibilité aux communes de faire ce qu'elles voulaient quand elles le voulaient. Si nous n'avions pas eu cet effet au changement, et si les communes avaient toutes souhaité rester dans le système de la contractualisation, nous pourrions nous poser la question. Et cela n'a pas été le cas. Nous avons accompagné les communes en termes de contractualisation. Nous avons été au-delà de ce qui était prévu à l'origine, puisque nous avons rendu de la souplesse à la contractualisation, notamment pour les communes pour lesquelles la dernière gouvernance avait mis des conventions ANRU pour des financements sur des opérations financées par l'Etat, la Région, le Département et autres. Nous voyions bien que sur cette enveloppe ANRU, les communes avaient besoin de complément, l'avaient mis dans les contractualisations. Nous avons accepté, à chaque fois que l'Etat prolongeait la durée de la convention ANRU dans ses propres financements, d'actualiser la durée de nos propres conventions.

Contrairement aux délibérations antérieures, nous avons toujours répondu favorablement à la demande des communes.

Monsieur BENEDIC

Je vous remercie, un peu de manière désordonnée, par rapport à ce qui a été dit. Je ne crois pas avoir dit que c'était un dispositif qui ne fonctionnait pas bien. Ce dispositif fonctionne bien pour les communes qui en font la demande et celles qui en bénéficient. Nous pensons que cela pourrait fonctionner mieux en touchant d'autres territoires, d'autres communes et d'autres EPCI qui, peut-être, aujourd'hui, n'en ont pas bénéficié. Je crois avoir été assez dithyrambique en disant que ce n'était pas mal, et vous êtes en train d'améliorer le dispositif, pas à 100 %, tel que nous le souhaiterions. Nous sommes assez d'accord sur le constat, aujourd'hui.

Je reprends votre terme, Monsieur Gérard SEIMBILLE, j'aime ce terme de doctrine. Nous ne sommes en effet pas sur la même doctrine. Cela a été dit par Madame la Présidente avec d'autres termes. Je vais me fonder sur l'intervention du Maire d'Herblay, sans vouloir tenir des propos polémiques. Ce n'est pas le cas dans le Val d'Oise, mais j'imagine qu'ici, personne ne pourrait se satisfaire si vous aviez la moitié du Val d'Oise très dynamique, avec de nombreux projets de développement que le Département accompagnerait avec ce dispositif, et une autre moitié qui ne serait pas très dynamique, mais comme ils ne feraient pas beaucoup d'efforts, il ne faudrait pas les aider et ne pas les inciter dans la mise en place de projets. Nous sommes d'accord, il ne serait pas possible d'avoir la Patte-d'Oie d'Herblay dans toutes les communes. L'idée n'est pas simplement d'aider les territoires qui sont dynamiques et cela revient aux propos que vous teniez lorsque vous avez présenté la délibération. Nous ne pouvons pas dire que nous allons juste aider les territoires et les communes qui se développent.

Il y a de nombreux élus municipaux, des Maires, et des adjoints au Maire autour de cette table. Lorsque vous avez un trou dans la raquette, pardonnez-moi l'expression, pas seulement sur des compétences communales, sur l'Education nationale, sur des dispositifs relevant de l'Etat, la politique de la ville... Peut-être que la commune ne va pas mettre la main au porte-monnaie, mais à un moment donné, tout le monde se retrouve dans le bureau du Maire pour mettre les problèmes sur la table et inciter, par exemple, à mettre en place plus de police municipale, et ce ne sont pas des compétences municipales, mais régaliennes, cela n'empêche pas aux Maires et aux élus municipaux d'être proactifs pour changer les choses. Je ne vois pas ce qui empêcherait le Département, et nous sommes d'accord, pas de décider à la place des communes, d'être incitatif, incitateur, en proposant un dispositif homogène. Il faut faire attention au vocabulaire et ne pas caricaturer les propos. Les communes sont souveraines, mais rien n'empêche le Département, pas de faire la leçon, mais de dire que sur un territoire, lorsqu'il manque des collèges, par exemple, qu'il faudrait construire un collège.

Vous discutez bien avec les communes et avec l'ensemble des communautés du Val d'Oise. Il ne s'agit pas de décider à leur place, mais de les mettre autour de la table, puisque nous sommes pour l'équité, de leur dire qu'il y a un trou dans la raquette, et que, si elles souhaitent mettre en place des projets, le Département les aidera, puisqu'elles n'ont pas fait de demande par le passé, elles auront un peu plus que les autres.

Madame CAVECCHI

Pour vous répondre sur ce point, il me semble que c'est ce que nous faisons. Nous organisons régulièrement des réunions avec les Maires, nous organisons régulièrement des réunions d'information, et c'est de cette manière que la plate-forme d'ingénierie territoriale a été créée. Nous avons réuni l'ensemble de nos collègues Maires pour connaître leurs besoins. Nous les accompagnons, dans tous les domaines pour lesquels nous avons des compétences, et pour ceux aussi dans lesquels nous n'avons pas vraiment les compétences officiellement. Je crois que nous sommes assez disposés à réunir, à discuter et à travailler avec les responsables des communes. Sur l'ensemble des sujets que nous traitons toute l'année autour de cette table et à travers nos délibérations, nous travaillons dans cet esprit. Cela ne s'appelle pas systématiquement de l'aide aux communes. Cela ne rentre pas forcément dans la fiche numéro untel.

Monsieur SABOURET

Je voulais rebondir, car finalement, nous avons un débat intéressant et fondamental sur la manière dont le Département, en tant que collectivité territoriale, doit se comporter vis-à-vis des autres collectivités. Le débat ancien, c'est contrat *versus* aide à la carte. Aujourd'hui, le guide des aides, c'est de l'aide à la carte. Au-delà de ce débat, nous devons poser la question de savoir comment le Département doit intervenir auprès des communes.

Il y a deux questions, la première question est celle du niveau de cette intervention. Est-ce 25, 50, 21 ? Je ne veux pas entrer dans ce débat. Nous traitons cette question au moment des discussions du budget. A l'occasion d'une modification du guide des aides, se pose la question de savoir comment faire pour aider. J'ai entendu une certaine philosophie consistant à dire que nous n'intervenons pas à la place des communes. Ce sont les communes qui doivent avoir une liberté complète et nous devons être dans une position de financeur neutre. J'entends ce discours dans certaines intercommunalités, où nous concevons l'intercommunalité non pas comme un espace politique où nous portons des projets politiques, mais un espace de regroupement d'un certain nombre de communes. Ce sont les Maires des communes qui doivent choisir ce qui va se passer sur leur commune, sans que l'intercommunalité n'ait son mot à dire, ou en tout cas n'ait une orientation politique concurrente à donner. Or, je pense que c'est la négation même de ce qu'est l'intercommunalité, et de la même manière, je pense que c'est la négation même du rôle du Département de dire que nous n'avons pas à orienter les choix. Si nous versons de l'argent, cela doit correspondre à des priorités politiques. Nous le voyons, le guide des aides est très large, ce qui fait qu'aujourd'hui, il n'y a quasiment aucun projet municipal qui ne puisse pas trouver une subvention départementale. Je dirais qu'à peu près tous les projets sont finançables par le Département. Il existe peut-être quelques trous dans la raquette, mais ils sont très limités.

Cela signifie que nous n'orientons pas sur le contenu. Nous ne disons pas que nous allons mettre le paquet sur l'éducation et que nous allons mettre la moitié de nos financements sur des projets qui sont liés à des rénovations d'école, la voirie routière aux abords des écoles... Ce n'est pas le choix que nous faisons. Nous laissons ouvertes les matières que les communes souhaitent prioriser, le sport, l'école, les routes, que sais-je encore ?

Le deuxième élément où nous intervenons peu, nous modulons peu les aides. Il y a juste le dispositif de modulation plus 5, moins 5, assez sensible, et nous le savons dans l'Est du Val d'Oise, car nous avons quelques communes qui sont bien dotées en matière de fiscalité des entreprises. Je suis dans une commune qui se voit appliquer le moins 5, car il y a 11 000 emplois sur la commune pour 25 000 habitants. Il y a une richesse fiscale liée à la présence d'entreprises. Cela est un élément de modulation positif. Je suis favorable à ce que nous modulons sur ce critère. Mais nous ne modulons pas sur l'effort fiscal demandé aux habitants. Nous aidons de la même manière une commune qui a une taxe d'habitation à 8 % qu'une autre qui a une taxe d'habitation à 20 %. Nous ne modulons pas non plus en fonction des indicateurs sociaux de la commune. Nous pouvons avoir des communes dont les besoins en éducation, parce qu'il y a beaucoup de populations jeunes, pourraient être supérieurs. Nous aurions à ce moment-là des taux de subvention qui seraient plus importants, pour les établissements scolaires, par exemple.

En réalité, tout cela pour dire que notre choix politique qui est fait ici est un choix consistant à très peu moduler. Nous n'avons pas de critères d'excellence environnementale. Nous pourrions imaginer que des projets portés dans des communes qui font des efforts environnementaux importants pourraient être sur-subventionnés. Ce n'est pas le cas. Clairement, nous sommes dans une logique de financeur "passif". Je trouve que c'est gênant. C'est vrai que le guide des aides possède certaines vertus, la vertu de la simplicité pour les utilisateurs. Il est facile pour les Maires de comprendre le guide des aides, il suffit de le lire. Ils peuvent aussi choisir ce qui leur plaît dans le guide des aides et ils savent qu'ils obtiendront la subvention. Je n'ai jamais vu refuser un dossier en Commission permanente. Il y a cette simplicité et cette liberté. Pour autant, nous considérons, et Fabien l'a bien exprimé, qu'il existe un défaut de pilotage politique de ce soutien aux communes qui est un vecteur d'investissement important.

Je terminerai par une remarque : je constate que dans les communes de mon Canton, Villiers-le-Bel, Gonesse, qui sont des communes assez importantes, désormais, et cela est une très grosse différence par rapport aux mécanismes du contrat, la part du Département en tant que financeur des différentes opérations avec le jeu des plafonnements fait que le Département est un partenaire utile, mais très marginal dans les opérations de financement. La part du financement apportée par le Département est relativement faible. Je regrette que nous soyons une sorte de guichet qui apporte une petite part de financement qui permet peut-être de boucler certaines opérations, mais qui n'a pas une action d'orientation avec des priorités politiques affichées vis-à-vis des différentes communes de notre Département. Il s'agit d'une grande faiblesse du dispositif que nous avons. Il a des vertus, dont la simplicité pour les Maires. Si nous nous plaçons du point de vue des Maires, ce dispositif est simple. Et lorsque nous nous plaçons au niveau du Département et que nous avons des objectifs politiques à poursuivre, je pense que ce dispositif est insuffisant. Il faudra engager une réflexion sur comment le Département doit orienter, en fonction des priorités qu'il fixe, l'investissement communal.

Madame CAVECCHI

Nous avons bien compris que nous ne sommes pas dans les mêmes domaines de réflexion. Vous avez comparé les intercommunalités avec les Départements. Départements et communes ne sont pas interdépendants. Le Département est autonome et les communes sont autonomes. Les intercommunalités ont été créées à un autre niveau, pour coordonner des actions au niveau des communes. Nous ne sommes pas dans le même registre, si je puis me permettre. Je laisse la parole à Gérard.

Monsieur SEIMBILLE

Il y a une notion de doctrine, sur la perception du rôle de l'intercommunalité telle que vous l'exprimez, qui est un peu, à terme, la négation de la commune.

Madame CAVECCHI

Surtout lorsque les élus sont élus au suffrage universel, comme cela se profile.

Monsieur SEIMBILLE

Méfions-nous du transfert de compétences permanent qui permet de dévitaliser l'action de la commune. A ce moment-là, nous aurons des arrondissements d'une supra commune. Chacun est libre. Ce sont les Maires et les majorités qui émanent des communes qui font, qu'au sein de leur intercommunalité, nous faisons plus des projets à l'initiative de l'intercommunalité, où nous décidons de mettre plus en commun des moyens pour pouvoir réaliser des équipements intercommunaux. Je pense que la taille, les secteurs urbain et rural font que les choses ne sont pas toujours identiques.

Je ne peux pas accepter d'entendre qu'il n'y a pas de priorité. Nous faisons la priorité par le plancher, le plafond et le taux dans notre guide des aides, et c'est ce qui a toujours guidé l'établissement du guide des aides. Sinon, nous aurions tout mis au même pourcentage. Si nous avons décidé d'augmenter un certain nombre de taux, de baisser un certain nombre de planchers et d'augmenter un certain nombre de plafonds, ce qui a été reconnu positif, c'est, parce que nous avons dessiné des priorités qui nous semblaient celles qui étaient attendues par les communes. Vous l'avez dit vous-même, plus 5 et moins 5, ce n'est pas neutre. Cela fait 10 % entre une commune qui a plus 5 et une commune qui a moins 5. 10 % dans un budget communal sur une opération n'est pas négligeable, lorsque nous sommes gestionnaires d'un budget d'une collectivité.

Vous évoquez le fait qu'il fallait tenir compte du nombre de jeunes, de la fiscalité, (critères qui n'ont jamais été respectés par l'ancienne gouvernance, mais je ferme la parenthèse) mais nous ne pouvons pas considérer que les choses sont identiques. Un taux à 8 % ici et un taux à 8 % là, cela ne signifie rien. C'est la valeur locative et ce que cela apporte comme contribution du foyer qui sont importants. Une maison à Villiers-le-Bel ou à Pontoise n'aura pas la même valeur locative. Comparer les taux est une bêtise. C'est demander quelle est la charge du foyer par rapport à un habitat qui n'est pas comparable. Nos priorités sont clairement affirmées. Pourquoi, si jamais nous n'étions pas à l'écoute des communes, lorsque nous sommes passés du dispositif de contrat qui prévoyait plus ou moins ce que vous évoquez, ce qu'exprimait Monsieur BENEDIC, pourquoi la majorité des communes a-t-elle considéré qu'il fallait sortir du contrat pour passer au guide des aides, si nous n'étions pas en réponse à la demande des territoires ? Je n'entends aucune critique sur le guide des aides et vous pouvez demander aux délégués, à ceux qui s'occupent de l'ingénierie. Ils sont tous satisfaits de la situation. Ils nous l'ont fait savoir les uns les autres, et dans le groupe de travail que nous avons mené entre nous, nous avons considéré qu'il existait des besoins sur les planchers, les plafonds et les taux, mais nous les avons intégrés. Cela nous paraissait légitime. J'ai clairement précisé que nous avons considéré qu'il y avait un certain nombre de sujets qui étaient des priorités. Le scolaire, car il y a un accroissement de la population. Il y a des besoins.

Madame CAVECCHI

Pour le scolaire, il n'y a pas de partenaires autres que le Département. Vous disiez que nous étions un peu anecdotiques par rapport à notre intervention d'aide, sur le scolaire, je ne vois pas d'autres partenaires et nous avons de nombreux dossiers scolaires.

Monsieur SEIMBILLE

La sécurité avec la vidéo-surveillance fait aussi partie des priorités. Si nous prenions comme vrai le fait que nous sommes devenus un partenaire marginal, et je ne pense pas que les Maires vous diraient cela, si nous nous sommes battus pour que la Commission territoriale permette le cofinancement Région et Département, c'est justement pour donner une capacité de 70 % à des projets qui sont d'envergure pour les collectivités. La Région, dans cette délibération, a permis que cela se fasse sur une période réduite. En théorie, nous pouvons faire deux contrats de trois ans dans un mandat, ce qui permet de pouvoir prévoir dans un mandat des projets qui sont structurants, pour lesquels nous allons plutôt sur un contrat régional, et des projets qui sont parallèles et dont nous avons besoin aussi, où nous trouvons des financements du Département, éventuellement dans le guide des aides de la Région, dans les fonds européens, et éventuellement avec un soutien financier de la Communauté d'agglomération ou de la communauté de communes. C'est une panoplie d'aides et nous avons beaucoup apporté.

Monsieur EON

Je vais apporter ma petite pierre à l'édifice et m'exprimer comme Philippe ROULEAU en tant que Maire. Je suis un infatigable combattant du guide des aides et de son développement au sein du Conseil départemental, car je considère qu'il représente le signal fort de la légitimité de notre institution. Les institutions qui aident les collectivités territoriales à investir sont peu nombreuses aujourd'hui. Nous devons nous féliciter de l'existence du guide des aides et du fait qu'il se renforce. Je trouve absurde que, par positionnement politique, vous envisagiez aujourd'hui de vous abstenir sur une délibération qui consiste, d'une part, à augmenter le montant des aides que nous allons apporter aux collectivités territoriales, et ce, de manière indistincte, puisqu'il n'y a pas de positionnement partisan politique dans la distribution des aides, et d'autre part, à assouplir et à élargir les possibilités d'accéder aux aides. Sur la déclaration précise qui est proposée aujourd'hui, s'abstenir est un positionnement que je ne comprends pas.

En tout cas, en tant que responsable d'une collectivité territoriale, une mairie, qui a, elle aussi ses difficultés, et qui doit renoncer à certains projets d'investissement, parce qu'elle n'a pas les marges d'autofinancement pour compléter le dispositif d'aide départementale qui est souvent le seul existant, et il faut le souligner, et qui permet d'être dans un certain nombre de cas de figure un déclencheur de projets d'investissement, pour moi, le vrai problème est là. Et il est fondamentalement politique. Il ne faut pas critiquer le Département, au contraire, nous ne faisons qu'encourager le développement du dispositif des aides aux collectivités territoriales, et le fait de l'augmenter de 8 % par rapport à l'année dernière est un effort très conséquent, le fait de consacrer 20 % du budget d'investissement au guide des aides est tout à fait essentiel et colossal. Le vrai problème, c'est que nous, collectivité territoriale, nous avons des difficultés à déclencher les projets d'investissement, car nos marges d'autofinancement ont été ratiboisées pendant quatre années par la baisse des dotations. C'est cela qui nous empêche d'investir, ce n'est pas le dispositif du guide des aides qui serait insuffisant. Nous n'avons plus les moyens d'autofinancer la part qui nous revient sur les collectivités locales. Si le guide des aides ne peut pas se développer de façon plus conséquente, c'est aussi, parce que du côté départemental, les dotations ont été complètement réduites pendant quatre années successives. Il faut aussi avoir cette lucidité.

Par ailleurs, vous dites que notre dispositif est marqué par la simplicité et la liberté. Je trouve qu'il s'agit d'un bon positionnement politique. Je le revendique. Laisser aux collectivités territoriales de la simplicité et de la liberté dans le choix de leurs investissements et ne pas leur imposer des choix politiques est une très bonne option. Le Département lui-même, lorsqu'il a des choix politiques forts à mettre en avant, passe aussi par d'autres dispositifs que le guide des aides. Je pense au numérique. Nous sommes dans un dispositif très égalitaire, qui va dans le sens de ce que vous souhaitez, puisqu'avec le développement du plan Très Haut Débit (THD) sur le Val d'Oise, ce n'est pas le guide des aides, mais une aide aux collectivités territoriales à 50 %, puisque le Département finance à parité des EPCI. Il s'agit d'un positionnement, d'un choix politique très fort fait par le Département d'aller vers le très haut débit pour tous à l'échéance 2019, et qui vise à aider les collectivités les plus défavorisées comme les plus favorisées qui, elles, étaient traitées spontanément par les opérateurs lorsqu'ils y trouvaient une rentabilité.

Personnellement, je suis très satisfait des dispositions d'évolution du guide des aides qui vont dans le cadre de l'augmentation des aides, de l'assouplissement, de leur élargissement. Je ne comprendrais pas que vous mainteniez votre position d'abstention sur un dispositif qui va dans ce sens, quand bien même nous pourrions comprendre votre désir d'aller vers d'autres dispositions sur le guide des aides plus fondamentalement. Sur la délibération du jour, l'abstention, j'avoue que je ne m'explique pas.

Madame CAVECCHI

Effectivement, c'est assez dommage. Je passe au vote.

Adoption à la majorité (L'Opposition s'abstient).

Je vous remercie. Ce débat était intéressant. Je vous remercie d'y avoir participé.

Nous allons passer à la délibération n° 2-37. Il s'agit de voter une cotisation annuelle au système Maximilien. Ce système est intéressant, car il s'agit d'un portail commun des marchés publics franciliens, qui rassemble un grand nombre de collectivités et de structures, et qui nous permet d'avoir une dématérialisation complète de la chaîne des achats de la commande publique. Je vais laisser la parole à Isabelle RUSIN. Il y aura aussi une subvention d'investissement exceptionnelle.

2-37 Cotisation annuelle Maximilien et attribution d'une subvention d'investissement exceptionnelle dans le cadre de la relance du marché relatif au profil d'acheteur Maximilien.

Madame RUSIN

Maximilien est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et un portail numérique des marchés en Ile-de-France. Je souhaite faire un rappel du contexte historique de la création de ce portail régional. En 2008, autour de la Région d'Ile-de-France, de Départements et de collectivités motrices, une démarche partenariale s'est engagée, afin de faire face à deux difficultés des entreprises, notamment des Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME), à accéder aux marchés publics, et celle des acheteurs publics à concilier respect de la réglementation et efficacité des achats. La création d'un portail commun des marchés publics franciliens, rassemblant annonces de marché, plate-forme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, est apparue comme une solution permettant une dématérialisation complète de la chaîne des achats, afin d'optimiser la commande publique.

La Région d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune, la commune d'Aubervilliers, les Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne rassemblés autour de ce projet ont participé activement à plusieurs groupes de travail, et préparé ainsi leur adhésion en tant que membres fondateurs à une association de préfiguration.

La Ville de Paris et l'Agence des Espaces verts ont rejoint les membres fondateurs lors de la transformation de l'association en un Groupement d'Intérêt Public, le GIP Maximilien en 2014. A l'issue de la phase de dialogue compétitive démarrée en septembre 2011, le marché d'acquisition d'un premier outil commun a été attribué par la Commission des achats du GIP à la société ATEXO en juillet 2012 pour une durée de six ans, jusqu'en juillet 2018.

Le GIP fédère au 31 décembre 2017 190 membres, dans la Région d'Ile-de-France, avec huit Départements, dont Paris, des communes de toutes tailles, des EPCI, des syndicats, des lycées ou encore des CCAS.

80 % des avis franciliens sont consultables sur le portail Maximilien, où nous pouvons constater que les formalités dématérialisées sont un gain de simplification, de transparence et de sécurité. Comme vous le savez, le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation totale est obligatoire pour toutes les procédures de marchés publics. Le marché actuel prenant donc fin en juillet 2018, de nombreux ateliers préparatoires à sa relance se sont tenus tout au long de l'année 2017, ateliers auxquels le Département du Val d'Oise a activement participé.

En effet, en 2018, l'amélioration de Maximilien pour faire face aux défis de la commande publique est un enjeu essentiel. Le nouveau marché, levier de développement des innovations, doit permettre dès 2018 de proposer aux acteurs publics franciliens et aux entreprises des outils et services innovants, et les aider à répondre aux obligations réglementaires.

Aussi, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 50 000 € TTC au GIP Maximilien portant sur la relance du marché, de la plate-forme des marchés publics. Le versement de cette subvention se fera 50 % sur l'exercice 2018 et 50 % sur l'exercice 2019. Il vous est également demandé d'approuver le versement de la cotisation annuelle du Conseil départemental du Val d'Oise en qualité de membre fondateur de Maximilien pour un montant de 17 850 € TTC pour l'exercice 2018.

Madame CAVECCHI

Y a-t-il des remarques ? Tout le monde est d'accord. Ce portail est important.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons pouvoir rapidement passer sur les deux délibérations suivantes, qui concernent le même dossier, puisqu'il s'agit de déclassement foncier et de la cession du même foncier à Bessancourt.

2-38 Commune de Bessancourt - Procédure de désaffectation et déclassement du domaine public préalable à la vente d'un terrain en nature d'excédent de voirie.

Monsieur SEIMBILLE

Vous avez raison, Madame la Présidente. Il y aura une unanimité pour accepter la désaffectation matérielle préalable au déclassement du domaine public d'un excédent de voirie de la RD n° 409 à Bessancourt dans un premier temps. C'était le cas de la 2^{ème} Commission. Avis unanime.

Madame CAVECCHI

Tout le monde est favorable.

Adoption à l'unanimité.

2-39 Commune de Bessancourt - Cession d'un terrain à bâtir

Monsieur SEIMBILLE

Maintenant que nous avons unanimement accepté le déclassement, je vous propose d'accepter de le vendre à Monsieur et Madame AISSAOUI sur la base d'une validation du tarif par la DDFiP, c'est-à-dire 120 000 € pour 350 m². Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Tout le monde est d'accord.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport n° 2-40 qui va nous permettre d'approuver le programme 2018 des travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux. Remarquons cette année que nous ajoutons 3 M€ au budget et qu'ils seront affectés en priorité à la sécurité et à la maintenance des bâtiments.

2-40 Programmation 2018 des travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux.

Madame RUSIN

L'entretien et la gestion de l'entretien de la totalité du patrimoine immobilier du Département du Val d'Oise, outre les collèges, incombent au service Bâtiment de la Direction Gestion Patrimoniale (DGP). Il s'agit notamment de l'Hôtel du Département, des bâtiments administratifs, culturels, sportifs, d'enseignement supérieur, ainsi que des bâtiments abritant les services territoriaux des routes et les services sociaux départementaux.

L'enveloppe globale nécessaire au financement de ce programme qui est proposée s'élève à 6 300 000 € TTC. Cela comprend 4 335 650 € pour les travaux de maintenance programmée et 1 964 350 € pour les petits entretiens, la maintenance courante et les travaux urgents et imprévisibles. Il est prévu 1 777 000 € pour les services administratifs qui concernent l'Hôtel du Département, le bâtiment Lemercier à Pontoise, le bâtiment Union des Maires à Pontoise, le site du Port à Cergy, et vous avez les montants dans les documents correspondants, le bâtiment des Archives départementales du Val d'Oise.

750 650 € sont prévus pour les bâtiments sociaux : la Palette à Pontoise, la Maison du Département à Argenteuil, la PMI-ADAS Champeaux, la crèche - PMI à Garges-lès-Gonesse, la PMI à Taverny, l'Unité d'Intervention Sociale (UIS) à Saint-Leu-la-Forêt, l'UIS de Domont, la PMI de Montmagny, la Maison départementale à Argenteuil, le CDDS UIS PMI les Terrasses à Argenteuil, la PMI / l'Antenne Départementale d'Action Sociale (ADAS) Santos Dumont à Argenteuil, la PMI Allende à Argenteuil, la PMI Vauvarois à Osny, le Territoire d'Intervention Sociale et Médicosociale (TISMS) à Vauréal, l'ADAS à Fosses, la PMI à Fosses, la PMI à Louvres, le foyer mixte à Ermont, le TISMS à Gonesse, l'ADAS des Bouleaux à Soisy-sous-Montmorency, la PMI rue des écoles à Soisy-sous-Montmorency, le TISMS à Eaubonne, le dispensaire à Eaubonne, la MDD de Beaumont-sur-Oise, l'UIS à Pontoise et le CDDS à Cergy.

484 500 € sont prévus pour les bâtiments culturels, qui concernent l'abbaye de Maubuisson à Saint-Ouen-l'Aumône, la Maison du docteur Gachet à Auvers, le château de Léry à Auvers-sur-Oise, le Musée Archéologique du Val d'Oise à Guiry-en-Vexin, le château de la Roche-Guyon, le Musée de l'outil à Wy-dit-Joli-Village.

332 500 € pour les bâtiments d'exploitation routière, dont le parc départemental à Saint-Ouen-l'Aumône, le Service Territorial des Routes (STR) à Saint-Ouen-l'Aumône, le Centre d'exploitation des routes à Sarcelles, le Centre d'exploitation des routes à Sannois, le Centre d'exploitation des routes d'Ennery, le Centre d'exploitation des routes de Marines.

470 000 € sont prévus pour les bâtiments universitaires, pour l'Institut Politique Polytechnique Saint-Louis à Cergy.

Pour les bâtiments sportifs, 359 000 € pour le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives, le CDFAS.

162 000 € pour les bâtiments divers, dont l'Unité Centrale de Production (UCP) de Saint-Leu-la-Forêt, Neuvitec à Neuville-sur-Oise, la Bibliothèque de prêt à Pontoise, le Foyer de l'enfance à Eragny-sur-Oise et la Maison des Syndicats à Cergy.

Il vous est demandé d'approuver le programme 2018 des travaux de maintenance des bâtiments départementaux et d'autoriser à signer tout document administratif nécessaire à la mise en œuvre de ce beau programme.

Madame CAVECCHI

Un beau et lourd programme, qui va donner du travail, mais qui va nous permettre d'avancer sur les dossiers. L'entretien de nos bâtiments est essentiel sur le Département.

Je procède au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je passe à la délibération suivante, le rapport n° 2-41. Il s'agit de la création, de la suppression d'emplois, d'ouverture d'emplois et d'autres cadres d'emplois et d'ajustements, et du contrat CIFRE. Cela concerne des ajustements liés à des réorganisations des directions.

2-41 Création/suppression d'emplois, ouverture d'emplois à d'autres cadres d'emplois et ajustement technique du contrat CIFRE.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Je remplace Madame Muriel SCOLAN qui l'aurait sûrement fait mieux que moi. Je vais essayer de vous résumer cette délibération qui est très longue et très fournie. Il s'agit en effet de mettre en œuvre, dans différentes directions du Département, des réorganisations ou des évolutions dans les différentes missions que chacune d'entre elles exerce. Ces modifications font l'objet d'ouvertures de postes, de fermetures de poste, de créations et de suppressions. Je vais essayer de vous en donner le détail.

Cela concerne d'abord la Direction de l'Education et des Collèges (DEC), qui, comme vous le savez, exerce différents métiers dans les 110 collèges du Val d'Oise : le fonctionnement matériel des collèges, d'abord, la restauration, d'autre part, puisque la demi-pension touche 32 000 collégiens, la sectorisation qui est une action éminemment importante pour régulariser le nombre de collégiens dans chaque collège, et nous avons actuellement une seule personne dans le service qui s'en occupe. Enfin, l'accomplissement des missions par les équipes techniques, en lien avec la Direction de la Gestion Patrimoniale (DGP). Nous verrons qu'ils ont aussi besoin de renfort pour effectuer ces missions.

Vous avez les propositions d'évolution détaillées de cette direction, avec un Directeur adjoint à la Directrice actuelle, Madame BOONE, et d'autres modifications au sein du service.

En ce qui concerne le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), comme vous le savez, nous en avons déjà parlé dans cette Assemblée, le Département est confronté à l'accroissement des besoins en matière d'accueil des mineurs non accompagnés. Nous avons 2 100 jeunes accueillis cette année, contre 727 en 2016. L'accroissement est énorme. De plus, la durée de mise à l'abri s'allonge. Il apparaît nécessaire de consolider la prise en charge de ces jeunes.

Le troisième point concerne la DGP, dont nous parlions tout à l'heure. Isabelle RUSIN a détaillé le nombre de projets qu'ils ont à mettre en œuvre au sein des bâtiments départementaux et également des collèges. Nous leur demandons beaucoup, dans des délais très contraints. Il est proposé la création d'un troisième emploi de Chef de projet programmiste au pôle "Travaux" du service Bâtiments.

Il est proposé la suppression de deux emplois à la Mission Aménagement et Développement Numérique (MADN). Les missions étant exercées directement par le Syndicat Mixte Ouvert du Val d'Oise, le SMOVON, avec des agents directement recrutés par le Syndicat qui a été créé en 2015, les postes peuvent donc être pourvus directement par le syndicat.

Pour finir, il est proposé l'ouverture de trois emplois à d'autres cadres d'emploi dans différentes directions, afin de faciliter les futurs recrutements.

En résumé, vous avez beaucoup de créations et de suppressions, mais tout cela pour finir à des aménagements et des meilleurs fonctionnements de différents services. Nous essaierons de répondre à vos questions s'il y en a. Je tiens à préciser que l'ensemble de ces propositions permet de réaliser une économie brute annuelle estimée à 9 460 €.

Madame CAVECCHI

Merci, Virginie. Par rapport à la création du service Restauration, qui est important, peux-tu en dire un mot ? Il me paraît essentiel par rapport à l'importance du Service hygiène.

Madame TINLAND

Ce poste est déjà créé, il est indispensable, pour accompagner la restauration scolaire dans les différents collèges en matière d'hygiène, de sécurité, d'approvisionnement de repas, des fournitures et de choix des prestataires. Il y a 32 000 repas fournis quotidiennement aux collégiens. Ce poste nécessite une personne qui connaît le métier, puisque cette personne était dans la restauration auparavant. Elle tourne actuellement dans les différents collèges pour voir les besoins, mais aussi l'organisation des cuisines pour un fonctionnement optimal. Elle veille à ce que chaque agent dans les cuisines des collèges travaille dans les meilleures conditions.

Madame CAVECCHI

Cela ne peut que s'améliorer. C'est important pour nous. Je ne vois pas de remarques. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité (l'Opposition ne prend pas part au vote).

Je passe à la délibération suivante avec le rapport n° 3-07. Il s'agit de créer deux Plates-formes de Diagnostic Autisme de Proximité (PDAP) en Val d'Oise. Vous savez que l'Etat a souhaité consacrer cette année à l'autisme, aux soins que nous pouvons apporter et à la détection. En général, tout se passe sur Paris, ce qui est compliqué pour les familles. Nous en aurons à l'Est et à l'Ouest du Val d'Oise. Je laisse la jeune maman, Emilie, vous présenter le sujet.

3 – ACTION SOCIALE - SANTE

3-07 Création de deux Plateformes de Diagnostic Autisme de Proximité (PDAP) en Val d'Oise.

Madame IVANDEKICS

Je tiens à vous remercier de votre intervention en début de séance, pour le message dédié aux femmes qui essaient de tout cumuler et de continuer à travailler.

En effet, ce projet est important pour le Val d'Oise. S'agissant de ces deux Plates-formes pour le Diagnostic Autisme de Proximité (PDAP), il y en aura une dans l'Est du Département et une à l'Ouest, qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du troisième Plan autisme de l'Etat. Ces plates-formes sont adossées à des centres d'action médico-sociale précoce. Elles sont financées à hauteur de 20 % pour le Conseil départemental, au titre de la protection maternelle et infantile. Le coût représente 56 250 € par an et par plate-forme. L'ARS assure le financement des 80 % restants, soit 225 000 € par an et par plate-forme, ces crédits étant versés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Le présent rapport a pour objet de présenter la convention type de financement, lier les porteurs de ces financements à l'ARS et au Département qui sont essentiels et nécessaires pour notre Département.

Madame CAVECCHI

Je te remercie. Ce fut un long parcours pour avoir les subventions de l'ARS.

Monsieur SABOURET

L'autisme est un véritable problème de santé publique, dont nous avons pris conscience en tant que problème de santé publique qu'assez récemment. Il y a un foisonnement d'initiatives, souvent qui sont prises par les familles, qui se regroupent, pas toujours sur des bases géographiques cohérentes, mais parfois par affinité, parce qu'elles se sont rencontrées, parfois à Paris, parfois localement. La prévalence de l'autisme est impressionnante. Lorsque nous faisons le calcul du nombre d'enfants autistes que nous avons sur une commune, en appliquant les taux de prévalence que nous connaissons, celui-ci est considérable. Nous avons un certain nombre d'initiatives, mais il manque de la structuration. Les réseaux de pédopsychiatrie des hôpitaux sont très concernés et la prise en charge peut se faire à ce niveau, mais elle ne suffit pas. Il y a plein de gradations dans l'autisme. Il est important d'être partenaire de la structuration du réseau de suivi et de prise en charge de l'autisme dans le Département. Ce sujet a été trop négligé. C'est un problème de santé public majeur, compte tenu du nombre de personnes qui sont concernées.

De plus, l'autisme peut évoluer de différentes manières. Nous nous préoccupons de la prise en charge des enfants autistes, mais ils deviennent adultes, donc il faut nous demander de quelle manière les accompagner sur toute une vie.

Madame CAVECCHI

Je ne peux qu'être d'accord avec ce que vous venez d'exprimer. Le fait de ne pas nous en être occupés pendant des années fait que, maintenant que nous en parlons, nous découvrons de plus en plus de cas et de difficultés dans les familles. Vous avez raison, et c'est aussi pour cela que le Plan handicap permettait de traiter la personne de bébé jusqu'à la fin de sa vie. Nous sommes dans le même cadre.

Monsieur BAZIN

Je dirais à notre collègue SABOURET, et tout cela avec 1,2 % de croissance des dépenses par an, sans prendre en compte ce qui est prévu de prendre en compte. Tout cela est folique. Nous devons le dénoncer à chaque fois que l'occasion nous en est donnée.

Madame CAVECCHI

Je compte sur toi pour le faire à chaque fois. Nous votons.

Adoption à l'unanimité.

Nous avons terminé les rapports, mais nous avons à l'ordre du jour un vœu que nous proposons et qui concerne la remise en cause de la décentralisation par l'Etat ou par le Gouvernement. Ce vœu nous est proposé par l'Association des Départements de France (ADF), l'Association des Régions de France et l'Association des Maires de France, à la Majorité et presque l'unanimité de l'ensemble de nos collègues, quelle que soit la couleur politique des élus.

0 – VŒU

0-22 Vœu proposé par la Présidente concernant la remise en cause de la décentralisation par le Gouvernement.

Madame CAVECCHI

Vu le code général des collectivités territoriales, vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé, vu l'avis de la Commission, après en avoir délibéré, voici ce que je vous propose :

Considérant que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de nos territoires sont en passe d'être prises par le Président de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence, apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans de nombreux territoires, absence de clarification en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, menaces sur la pérennité de près de 9 000 km de "petites" lignes ferroviaires et de nombreuses gares ;

Considérant que la capacité de nos collectivités à investir pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation, par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, par le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Région (avec un taux d'exécution sur le volet transport inférieur à 25 % fin 2017) ou encore par la non compensation de près de 9 Md€ de dépenses sociales des Départements et plus de 1 Md€ s pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) ;

Considérant que la prise de telles décisions creuserait encore la fracture déjà béante entre une France en croissance et une France qui reste à quai ;

Considérant face à la gravité de la situation que nous ne pouvons nous résoudre dans l'indifférence à cette remise en cause de la décentralisation ;

Le Conseil départemental du Val d'Oise appelle le Président de la République et le Premier ministre à suspendre l'application de ces mesures et à envisager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires.

Ce présent vœu sera transmis au Président de la République, au Premier ministre et aux parlementaires de notre Département.

Notre Opposition nous a présenté des propositions pour compléter ce que je viens de lire.

Monsieur MULLER, voulez-vous lire ce que vous souhaitez ?

Monsieur MULLER

Les propositions d'ajout sont deux paragraphes qui auraient vocation à se rajouter au dernier "considérant".

Considérant la nécessité de donner à notre collectivité la capacité de retrouver des marges de manœuvre financière indispensables pour impulser une dynamique nécessaire au développement de nos politiques publiques et à l'attractivité de nos territoires, l'Etat doit réunir aux plus tôt les représentants du Département, afin de convenir des modalités de reprise à sa charge du financement du RSA et de la gestion des MNA, au titre de sa compétence en matière de gestion des flux migratoires.

Considérant que les collectivités territoriales ont toujours su être à la pointe de l'innovation en matière de développement des politiques publiques, elles ont la responsabilité de se proposer en tant que territoire d'expérimentation autant que de possibles. A ce propos, la dynamique impulsée dans le cadre de l'expérimentation du revenu de base au niveau des Départements doit pouvoir être étudiée.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. Ce qui me pose un problème, c'est d'ajouter quelque chose à ce qui a été proposé par les trois associations. Et un des sujets n'est pas du tout évoqué dans le texte du vœu. Je vous propose de voter avec nous, si vous le souhaitez, le vœu tel qu'il vous est présenté, et à une autre séance, vous pourrez proposer vos paragraphes et nous verrons si nous pourrions les voter.

Monsieur BAZIN

Je voudrais insister sur le fait de voter le vœu tel qu'il a été libellé. Ce document fait l'accord de l'ensemble des collectivités représentées. Il est important de garder ce texte. Si nous commençons à faire des ajouts ou des retraites, ce texte va perdre de son impact. Je n'ai pas eu l'information, mais dans ces circonstances, c'est quelque chose de transpartisan qui aura fait l'accord de tout le monde.

Sur ce que vous avez dit, cela mérite débat. Je respecte votre avis, mais je ne le partagerai pas, notamment sur le revenu minimum de base et sur la recentralisation complète du RSA. Lorsque l'Etat paiera directement le RSA, nous n'aurons plus aucune raison d'exister, nous, les Départements. Nous souhaitons que l'Etat nous solvabilise par des recettes convenables le paiement du RSA, mais pas rendre le RSA. Ce sont des débats intéressants, que nous pourrions avoir. Mais il est important, comme l'a dit la Présidente, de voter le texte en l'état.

Monsieur MULLER

Lors de la Conférence des Présidents, vous avez bien dit les choses, eu égard aux décisions et à l'engagement des différentes entités et Monsieur le Sénateur BAZIN vient de le rappeler. Ce que nous avons convenu, sous réserve d'interroger en ce qui me concerne mon groupe, c'était qu'il fallait qu'il y ait absolument comme dénominateur commun l'unanimité de cette Assemblée. Naturellement, aussi, unanimité des différentes entités qui se sont engagées, et je regardais autour de moi mes amis qui opinait du chef, c'était l'uniformité de ce vœu. Je prends acte de ce que vous disiez des projets de débat que vous soulevez, puis des réserves déjà annoncées du Sénateur BAZIN quant au fond des deux "considérant" que nous souhaitions apporter, mais nous les retirons, eu égard à ce que je viens de dire, et, parce que ce que vous avez dit me semble pertinent en termes d'efficacité.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. Nous aurons un débat sur les deux paragraphes le moment venu.

Adoption à l'unanimité.

Je vais clore cette Assemblée. Je voulais saluer les visiteurs chinois de leur venue dans le Val d'Oise. J'espère qu'ils ont été bien accueillis et j'espère les recevoir à un autre moment, peut-être.

Propos en anglais.

Applaudissements.

Merci bon appétit à tous.

Fin de la séance à 12 heures 47.